

Saint-Gobain Eurocoustic

Plan de surveillance de la qualité de l'air – 2021

Période de mesure : du 06/10 au 03/11/2021

Commune et département d'étude : Genouillac, Creuse (23)

Référence : IND_EXT_21_138

Version du : 11/02/2022

Auteur(s) : Emilie PALKA
Contact Atmo Nouvelle-Aquitaine :
E-mail : contact@atmo-na.org
Tél. : 09 84 200 100

www.atmo-nouvelleaquitaine.org

Titre : Saint-Gobain Eurocoustic - Plan de surveillance de la qualité de l'air – 2021

Reference : IND_EXT_21_138

Version : du 11/02/2022

Délivré à : Saint Gobain Eurocoustic - ZI de Bellevue 23350 GENOUILAC

Selon offre n° : IND_EXT_21_138 Version 1 du 20/07/2021

Nombre de pages : 39 (couverture comprise)

	Rédaction	Vérification	Approbation
Nom	Emilie PALKA	Cyril HUE	Rémi FEUILLADE
Qualité	Ingénieure d'études	Responsable service études	Directeur délégué
Visa			

Conditions d'utilisation

Atmo Nouvelle-Aquitaine fait partie du dispositif français de surveillance et d'information sur la qualité de l'air. Sa mission s'exerce dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996 et de ses décrets d'application.

A ce titre et compte tenu de ses statuts, Atmo Nouvelle-Aquitaine est garant de la transparence de l'information sur les résultats de ces travaux selon les règles suivantes :

- Atmo Nouvelle-Aquitaine est libre de leur diffusion selon les modalités de son choix : document papier, communiqué, résumé dans ses publications, mise en ligne sur son site internet (www.atmo-nouvelleaquitaine.org)
- les données contenues dans ce rapport restent la propriété d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. En cas de modification de ce rapport, seul le client sera informé d'une nouvelle version. Tout autre destinataire de ce rapport devra s'assurer de la version à jour sur le site Internet de l'association.
- en cas d'évolution de normes utilisées pour la mesure des paramètres entrant dans le champ d'accréditation d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, nous nous engageons à être conforme à ces normes dans un délai de 6 mois à partir de leur date de parution
- toute utilisation de ce document doit faire référence à Atmo Nouvelle-Aquitaine et au titre complet du rapport.

Atmo Nouvelle-Aquitaine ne peut en aucune façon être tenu responsable des interprétations, travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux pour lesquels l'association n'aura pas donnée d'accord préalable. Dans ce rapport, les incertitudes de mesures ne sont pas prises en compte lors de comparaison à un seuil réglementaire

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec Atmo Nouvelle-Aquitaine :

- depuis le [formulaire de contact](#) de notre site Web
- par mail : contact@atmo-na.org
- par téléphone : 09 84 200 100

Sommaire

1. Introduction et contexte	10
2. Polluants suivis et méthodes de mesure.....	10
2.1. Polluants suivis	10
2.1.1. Les oxydes d'azote (NO _x)	10
2.1.2. Le dioxyde de soufre (SO ₂).....	11
2.1.3. Le sulfure d'hydrogène (H ₂ S)	11
2.1.4. Les particules en suspension (PM ₁₀ et PM _{2.5}).....	12
2.1.5. Les métaux lourds (ou Eléments Traces Métalliques)	13
2.2. Méthodes de mesure.....	14
2.3. Règlementation.....	16
3. Dispositif de mesures	17
3.1. Stratégie spatiale	17
3.2. Stratégie temporelle	18
4. Conditions environnementales	19
5. Présentation des résultats de prélèvements et analyses	20
5.1. Métaux.....	20
5.1.1. Métaux en air ambiant.....	20
5.1.1. Métaux dans les retombées	22
5.2. Dioxyde d'azote (NO ₂).....	23
5.3. Dioxyde de soufre (SO ₂)	26
5.4. Sulfure d'hydrogène (H ₂ S)	29
5.5. Particules.....	31
5.5.1. Particules en suspension PM ₁₀	31
5.5.1. Particules fines PM _{2.5}	33
5.6. Analyse des pics de concentrations (mesures automatiques).....	35
5.6.1. Pic du 19 au 21/10/2021	35
5.6.2. Pic du 01 au 02/11/2021	36
6. Conclusion	37

Table des figures

Figure 1 : Émissions de NO _x en Nouvelle Aquitaine- Inventaire des émissions 2018, plate-forme ICARE V3.2.3	11
Figure 2 : Émissions de SO ₂ en Nouvelle Aquitaine- Inventaire des émissions 2018, plate-forme ICARE V3.2.3	11
Figure 3 : Émissions de PM ₁₀ en Nouvelle Aquitaine- Inventaire des émissions 2018, plate-forme ICARE V3.2.3	13
Figure 4 : Émissions de PM _{2.5} en Nouvelle Aquitaine- Inventaire des émissions 2018, plate-forme ICARE V3.2.3	13
Figure 5 : installation des moyens de mesure	15
Figure 6 : Rose des vents moyenne sur la station Météo France de Genouillac sur une période de 10 ans, du 01/01/2011 au 31/12/2021	17
Figure 7 : Positionnement du point de prélèvements	18
Figure 8 : planning des mesures et prélèvements	18
Figure 9 : Rose des vents moyenne sur la station Météo France de Genouillac du 06/10 au 03/11/2021	19
Figure 10 : Températures moyennes et cumul pluviométrique entre le 06/10 et le 03/11/2021	19
Figure 11 : résultats des prélèvements de métaux en air ambiant	21
Figure 12 : Evolution des concentrations en métaux dans l'air ambiant depuis 2012	22
Figure 13 : Evolution des concentrations en métaux dans les retombées depuis 2012	23
Figure 14 : boxplot des concentrations en dioxyde d'azote mesurées (en moyennes horaires)	24
Figure 15 : évolution des concentrations en dioxyde d'azote sur la période de mesure (en moyennes horaires)	24
Figure 16 : évolution des concentrations en dioxyde d'azote sur la période de mesure (en moyennes journalières)	25
Figure 17 : profils moyens journaliers du dioxyde d'azote pendant la période de mesure	25
Figure 18 : rose de concentration en NO ₂ pendant la période de mesure (en µg/m ³) (moyennes horaires)	26
Figure 19 : boxplot des concentrations en dioxyde de soufre mesurées (moyennes horaires)	27
Figure 20 : évolution des concentrations en dioxyde de soufre sur la période de mesure (en moyennes horaires)	27
Figure 21 : évolution des concentrations en dioxyde de soufre sur la période de mesure (en moyennes journalières)	28
Figure 22 : rose de concentration en SO ₂ pendant la période de mesure (en µg/m ³) (moyennes horaires)	28
Figure 23 : boxplot des concentrations en sulfure d'hydrogène mesurées sur le parking de l'usine (moyennes horaires)	29
Figure 24 : évolution des concentrations en sulfure d'hydrogène sur la période de mesure(en moyennes demi-heure glissantes)	30
Figure 25 : évolution des concentrations en sulfure d'hydrogène sur la période de mesure (en moyennes horaires)	30
Figure 26 : évolution des concentrations en sulfure d'hydrogène sur la période de mesure (en moyennes journalières)	31
Figure 27 : boxplot des concentrations en PM ₁₀ mesurées (en moyennes horaires)	32
Figure 28 : évolution des concentrations en PM ₁₀ sur la période de mesure (en moyennes journalières)	32
Figure 29 : rose de concentration en PM ₁₀ pendant la période de mesure (en µg/m ³) (en moyennes horaires)	33
Figure 30 : boxplot des concentrations en PM _{2.5} mesurées (en moyennes horaires)	34
Figure 31 : évolution des concentrations en PM _{2.5} sur la période de mesure (en moyennes journalières)	34
Figure 32 : rose de concentration en PM _{2.5} pendant la période de mesure (en µg/m ³) (en moyennes horaires)	35
Figure 33 : Rose des vents moyenne sur la station Météo France de Genouillac entre le 19 et le 21/10/2021	35
Figure 34 : Rose des vents moyenne sur la station Météo France de Genouillac entre le 01 et le 02/11/2021	36

Table des tableaux

Tableau 1 : Matériel et méthodes de mesure.....	14
Tableau 2 : Valeurs réglementaires	16
Tableau 3 : synthèse des conditions météorologiques et des durées d'exposition du site durant les mesures et prélèvements.....	20
Tableau 4 : résultats des prélèvements de métaux en air ambiant (LQ : Limite de Quantification)	20
Tableau 5 : résultats des prélèvements de métaux dans les retombées	22
Tableau 6 : résultats des mesures de dioxyde d'azote	23
Tableau 7 : résultats des mesures de dioxyde de soufre	26
Tableau 8 : résultats des mesures de sulfure d'hydrogène	29
Tableau 9 : résultats des mesures de PM10.....	32
Tableau 10 : résultats des mesures de PM2.5	33

Métaux :

As	Arsenic
Co	Cobalt
Cr	Chrome
Cu	Cuivre
Ni	Nickel
Pb	Plomb
Se	Sélénium

Autres polluants :

NO _x	Oxydes d'azote
NO ₂	Dioxyde d'azote
NO	Monoxyde d'azote
PM	Particules en suspension (Particulate Matter)
PM10	Particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 10 micromètres
PM2.5	Particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur à 2.5 micromètres
SO ₂	Dioxyde de soufre
H ₂ S	Sulfure d'hydrogène / hydrogène sulfuré

Unités de mesure :

kg	kilogramme
g	gramme
mg	milligramme
µg	microgramme (1 millionième de gramme, 1 µg = 10 ⁻⁶ g)
ng	nanogramme (1 milliardième de gramme, 1 ng = 10 ⁻⁹ g)
m ³	mètre cube (d'air)
LD	limite de détection
LQ	limite de quantification

Abréviations :

DREAL UT23	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) - Nouvelle-Aquitaine - Unité Territoriale Creuse
OEHA	Office of Environmental Health Hazard Assessment
OMS / WHO	Organisation Mondiale pour la Santé / World Health Organization
PEHD	Polyéthylène Haute Densité
UTC	Temps Universel Coordonné

Objectif de qualité : niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.

Rose de pollution : la rose de pollution croise les données de concentration d'un polluant avec la direction d'où vient le vent. L'objectif est de mettre en évidence la direction d'où provient le polluant mesuré. La rose de pollution est construite en calculant la concentration horaire moyenne par secteur de vent.

Rose des vents : une rose des vents est une figure représentant la fréquence des directions d'où vient le vent durant une période donnée, aux points cardinaux (nord, est, sud et ouest) et aux directions intermédiaires.

Seuil d'alerte : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé de l'ensemble de la population ou de dégradation de l'environnement, justifiant l'intervention de mesures d'urgence.

Seuil d'information et de recommandations : niveau au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine de groupes particulièrement sensibles au sein de la population et qui rend nécessaire l'émission d'informations immédiates et adéquates à destination de ces groupes et des recommandations pour réduire certaines émissions.

Station industrielle : représente l'exposition maximale sur les zones soumises directement à une pollution d'origine industrielle.

Station rurale : représente au niveau régional ou national la pollution des zones peu habitées.

Station trafic : représente l'exposition maximale sur les zones soumises à une forte circulation urbaine et routière.

Station urbaine : représente l'air respiré par la majorité des habitants au cœur de l'agglomération. Ces stations sont placées en ville, hors de l'influence immédiate et directe d'une voie de circulation ou d'une installation industrielle.

Valeur limite : valeur à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser. Cette valeur est fixée sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.

Valeur cible : niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné. Cette valeur est fixée afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble.

Conversion entre l'heure locale et l'heure universelle (UTC) :

- D'octobre à avril (hiver) : heure locale = heure UTC + 1h
- D'avril à octobre (été) : heure locale = heure UTC + 2h.

Dans le cadre de son obligation réglementaire de surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement, Saint-Gobain Eurocoustic a confié, depuis 2002 à Atmo Nouvelle-Aquitaine la gestion et l'application de son plan de surveillance autour de son usine implantée à Genouillac, en Creuse.

Saint-Gobain Eurocoustic fabrique des plafonds et panneaux muraux acoustiques en laine de roche, des ossatures métalliques pour plafonds modulaires, des laines techniques conçues pour répondre à des problématiques spécifiques ainsi que des panneaux d'isolation.

Des analyseurs automatiques d'oxydes d'azote (NO, NO₂ et NO_x), de dioxyde de soufre (SO₂), de sulfure d'hydrogène (H₂S) et de particules en suspension (PM₁₀ et PM_{2.5}) ont été mis en place à l'automne 2021. En complément, des mesures de certains métaux dans les retombées atmosphériques et en air ambiant ont également été réalisées sur la même période. Le site de mesure est le parking situé en face de l'usine, à l'Est-Nord-Est de sa cheminée.

Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes :

Pour les métaux dans l'air ambiant, la valeur limite et l'objectif de qualité en plomb de 500 ng/m³ et 250 ng/m³ n'ont pas été dépassés, à titre indicatif. Il en est de même pour les valeurs cibles de l'arsenic et du nickel, respectivement 6 ng/m³ et 20 ng/m³. Les concentrations en arsenic, plomb et sélénium augmentent lorsque le taux d'exposition du site de mesure à la cheminée de l'usine croît. Pour l'arsenic, le chrome et le plomb, les niveaux sont plutôt faibles et stables depuis 2016-2017. Le nickel et le cuivre présentent des concentrations faibles et du même ordre de grandeur depuis 2012.

Pour les métaux dans les retombées atmosphériques, la valeur de référence pour l'arsenic de 4 µg/m²/j en moyenne annuelle a été dépassée. Les valeurs de référence suisses et allemandes pour le nickel et le plomb ont été respectées pendant la période de mesure. Pour les 5 métaux mesurés, les concentrations en 2021 sont inférieures à celles mesurées en 2019 et correspondent aux niveaux les plus faibles mesurés depuis 2012.

En ce qui concerne le dioxyde d'azote, la valeur limite horaire de 200 µg/m³ a été respectée pendant la période de mesure. La recommandation de l'OMS de 25 µg/m³ a été respectée. A titre indicatif, la valeur limite pour la protection de la santé humaine, définie à l'échelle annuelle (40 µg/m³) a été respectée. Le seuil recommandé par l'OMS, en moyenne annuelle, de 10 µg/m³ l'a également été. La rose de pollution pour le NO₂ montre des concentrations légèrement plus élevées pour des vents en provenance du Ouest-Sud-Ouest et du Sud-Ouest. La route D940 et le parking principal de l'usine Saint-Gobain Eurocoustic étant situés à proximité du site de mesure, ceux-ci ont pu être à l'origine de ces concentrations.

Pour le dioxyde de soufre, les valeurs limites de 350 µg/m³ en moyenne horaire et 125 µg/m³ en moyenne journalière ont été respectées. Le seuil journalier correspondant aux recommandations de l'OMS (40 µg/m³) l'a été également. A titre indicatif, l'objectif de qualité pour le SO₂ en moyenne annuelle (50 µg/m³) a été respecté. La rose de pollution montre des concentrations en SO₂ plus élevées pour des vents en provenance du Ouest-Sud-Ouest, soit en provenance de la direction de l'usine de Saint-Gobain Eurocoustic.

Pour le sulfure d'hydrogène, le seuil de gêne olfactive de 7 µg/m³ en moyenne demi-heure glissante a été dépassé pendant 24% du temps. Des odeurs ont donc pu être perçues à proximité du site de mesure pendant ces périodes. Les concentrations en moyennes journalières sont largement inférieures à la VTR préconisée par l'INERIS (100 µg/m³) et au seuil recommandé par l'OMS (150 µg/m³). Selon la rose de pollution, des concentrations en H₂S plus élevées sont observées pour des vents en provenance du Ouest-Sud-Ouest et du Sud-Ouest, soit en provenance de la direction de l'usine de Saint-Gobain Eurocoustic.

En ce qui concerne les particules en suspension PM10, la valeur limite de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (à ne pas dépasser plus de 35 jours par an) a été dépassée pendant 1 journée. Le seuil recommandé par l'OMS (45 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à ne pas dépasser plus de 3 jours dans l'année) a été dépassé pendant 2 jours. A titre indicatif, la valeur limite en moyenne annuelle pour les PM10 (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) a été respectée sur la période de mesures. En revanche, le seuil recommandé par l'OMS en moyenne annuelle (15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) a été dépassé sur le site de mesure uniquement. La rose de pollution montre des concentrations en PM10 plus élevées pour des vents en provenance du Ouest-Sud-Ouest et du Sud-Ouest, soit en provenance de la direction de l'usine de Saint-Gobain Eurocoustic.

Le seuil en moyenne journalière recommandé par l'OMS (15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) pour les particules fines PM2.5 a été dépassé pendant 11% du temps. A titre indicatif, la valeur limite de 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (en moyenne annuelle) n'a pas été dépassée. En revanche, le seuil recommandé par l'OMS en moyenne annuelle de 5 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ a été dépassé sur le site de mesure mais aussi sur les stations de référence. Selon la rose de pollution, des concentrations en PM2.5 plus élevées sont observées pour des vents en provenance du Ouest-Sud-Ouest et du Sud-Ouest, soit en provenance de la direction de l'usine de Saint-Gobain Eurocoustic.

Des pics de concentrations plus élevées ont été observés pour le NO_2 , le SO_2 , le H_2S , les PM10 et les PM2.5, entre le 19 et le 21/10/2021 et entre le 01 et le 02/11/2021. Ces jours-là, les vents provenaient en majorité du Ouest-Sud-Ouest et du Sud-Ouest, c'est-à-dire en provenance de la direction de l'usine. Celle-ci peut potentiellement être à l'origine de ces pics.

1. Introduction et contexte

Dans le cadre de son obligation réglementaire de surveillance de la qualité de l'air dans l'environnement, Saint-Gobain Eurocoustic a confié, depuis 2002 à Atmo Nouvelle-Aquitaine la gestion et l'application de son plan de surveillance autour de son usine implantée à Genouillac (23 - Creuse).

Saint-Gobain Eurocoustic fabrique des plafonds et panneaux muraux acoustiques en laine de roche, des ossatures métalliques pour plafonds modulaires, des laines techniques conçues pour répondre à des problématiques spécifiques ainsi que des panneaux d'isolation.

Des analyseurs automatiques d'oxydes d'azote (NO, NO₂ et NO_x), de dioxyde de soufre (SO₂), de sulfure d'hydrogène (H₂S) et de particules en suspension (PM₁₀ et PM_{2.5}) ont été mis en place à l'automne 2021. En complément, des mesures de certains métaux dans les retombées atmosphériques et en air ambiant ont également été réalisées sur la même période.

A la demande de Saint-Gobain Eurocoustic et de la DREAL UT23, le site de mesure avait été déplacé sur le parking de l'église pendant la campagne 2020, afin d'identifier l'impact des rejets de l'usine sur la qualité de l'air dans le bourg de Genouillac, là où se trouvent les habitations. L'étude a conclu que les rejets de l'usine n'ont pas d'impact significatif sur la qualité de l'air dans le bourg de Genouillac¹.

Pour la campagne 2021, c'est le site initial situé sur le parking en face de l'usine Saint-Gobain Eurocoustic qui a été instrumenté.

2. Polluants suivis et méthodes de mesure

2.1. Polluants suivis

2.1.1. Les oxydes d'azote (NO_x)

Origines

Les oxydes d'azote NO_x (NO + NO₂), principalement émis par les véhicules et les installations de combustion, jouent un rôle majeur dans le cycle de formation et de destruction de l'ozone. Le NO₂, formé à partir du NO et d'oxydants tels que l'ozone ou le dioxygène est aussi détruit par l'action du rayonnement solaire.

Effets sur la santé

Le NO₂ est un gaz irritant pour les bronches. Il peut, dès 200 µg/m³, entraîner une altération de la fonction respiratoire, une hyper-réactivité bronchique chez l'asthmatique et un accroissement de la sensibilité aux infections des bronches chez l'enfant.

¹ Atmo-Nouvelle Aquitaine, Rapport IND_EXT_20_010, Saint-Gobain Eurocoustic – Plan de surveillance – 2020, disponible sur : <http://www.atmo-nouvelleaquitaine.org>

Effets sur l'environnement

Les NO_x sont des gaz à effet de serre et interviennent dans le processus de formation de l'ozone dans la troposphère. Ils contribuent également au phénomène des pluies acides ainsi qu'à l'eutrophisation des cours d'eau et des lacs.

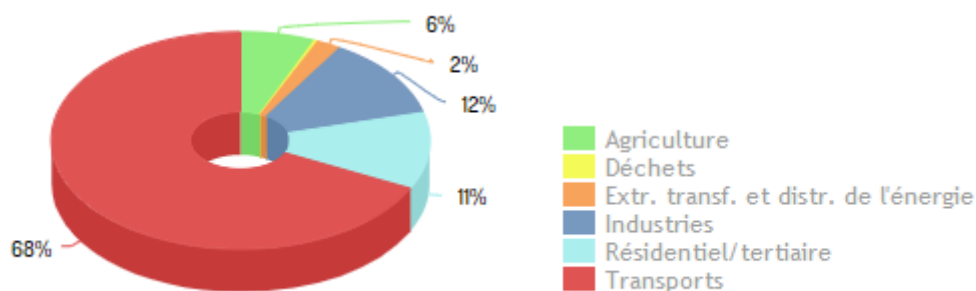


Figure 1 : Émissions de NO_x en Nouvelle Aquitaine- Inventaire des émissions 2018, plate-forme ICARE V3.2.3

2.1.2. Le dioxyde de soufre (SO₂)

Origines

Le dioxyde de soufre (SO₂) est émis lors de la combustion des matières fossiles telles que charbons et fiouls. Les sources principales sont les centrales thermiques, les grosses installations de combustion industrielles et les unités de chauffage individuel et collectif.

Effets sur la santé

Le SO₂ est un irritant des muqueuses, de la peau, et des voies respiratoires supérieures (toux, gêne respiratoire). Il agit en synergie avec d'autres substances, notamment avec les fines particules. Les personnes asthmatiques y sont particulièrement sensibles.

Effets sur l'environnement

Le SO₂ se transforme en acide sulfurique au contact de l'humidité de l'air et participe au phénomène des pluies acides. Il contribue également à la dégradation de la pierre et des matériaux de nombreux monuments.

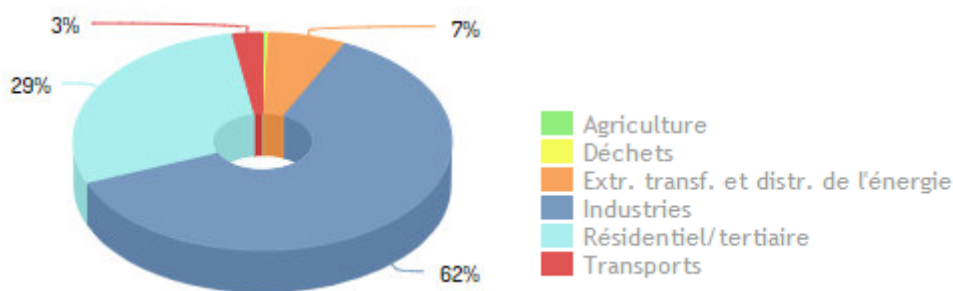


Figure 2 : Émissions de SO₂ en Nouvelle Aquitaine- Inventaire des émissions 2018, plate-forme ICARE V3.2.3

2.1.3. Le sulfure d'hydrogène (H₂S)

Origines

À température ambiante le sulfure d'hydrogène est un gaz incolore, plus lourd que l'air, d'odeur fétide caractéristique (« œuf pourri »). Ce gaz est produit par dégradation des protéines qui contiennent du soufre. Il peut résulter de la décomposition bactérienne de la matière organique dans des environnements pauvres en oxygène (processus de méthanisation).

Sa présence dans l'air peut résulter de nombreuses activités industrielles² (traitement des eaux usées, tannerie, raffinage du pétrole, industries de la pâte à papier, aciéries, ou de produits alimentaires). Sa durée de vie est comprise entre 8 heures et 42 jours en fonction du taux d'humidité, du rayonnement solaire, des concentrations en ozone et en radicaux hydroxyle.

Effets sur la santé

Son seuil de détection olfactive varie entre 0,7 et 200 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, dépendant de la sensibilité de chaque individu. La sensation olfactive n'augmente pas avec la concentration du gaz dans l'air. Il peut même arriver que l'odeur décelable à de très faibles concentrations s'atténue ou disparaisse à fortes concentrations. Son odeur est donc un indicateur de sa présence dans l'air, mais son inhalation prolongée à de plus fortes concentrations ($> 209 \text{ mg}/\text{m}^3 = 209\,000 \mu\text{g}/\text{m}^3$) peut engendrer la dégénérescence du nerf olfactif et rendre toute perception impossible³.

À de faibles concentrations, l'hydrogène sulfuré peut causer des pertes de connaissance, des irritations des yeux, de la gorge, un souffle court et affecte les poumons.

Effets sur l'environnement

Le sulfure d'hydrogène n'a pas d'effet comme tel sur l'environnement, exception faite des odeurs. En revanche, à des concentrations beaucoup plus élevées que celles mesurées habituellement dans l'air ambiant, le H_2S peut avoir un effet corrosif. Relativement stable dans l'air, ce composé est éliminé de l'atmosphère au bout de quelques jours, soit par dépôt sec, soit par dépôt humide par solubilisation dans les gouttes d'eau de pluie.

Avertissement : En novembre 2020, des investigations ont montré que les concentrations en H_2S pouvaient être dépendantes de la présence de COV (composés organiques volatils) soufrés. La présence d'interférences sur ces mesures a été observée suite à la confrontation des mesures d' H_2S réalisées en continu par l'analyseur dédié sur une station industrielle (64) avec les mesures de COV effectuées au même endroit par un PTR-MS (spectromètre de masse en ligne pour la mesure de COV) dans le cadre d'une étude exploratoire. Les concentrations en H_2S peuvent donc refléter les concentrations d' H_2S et de divers COV soufrés d'origine industrielle pas encore quantifiés à ce jour. D'autres investigations sont en cours.

2.1.4. Les particules en suspension (PM10 et PM2.5)

Origines

Les sources de particules ou "aérosols" sont nombreuses et variées d'autant qu'il existe différents processus de formation. Les méthodes de classification des sources sont basées sur les origines (anthropiques, marine, biogéniques, volcaniques) ou sur les modes de formation. Deux types d'aérosols peuvent ainsi être distingués :

- ➔ Les aérosols primaires : émis directement dans l'atmosphère sous forme solide ou liquide. Les particules liées à l'activité humaine proviennent majoritairement de la combustion de combustibles (chauffage des particuliers principalement biomasse...), du transport automobile (échappement, usure, frottements...) ainsi que des activités agricoles (labourage des terres...) et industrielles très diverses (fonderies, verreries, silos céréaliers, incinération, exploitation de carrières, BTP...). Leur taille et leur composition sont très variables.
- ➔ Les aérosols secondaires : directement formés dans l'atmosphère par des processus de transformation des gaz en particules par exemple sulfates (transformation du dioxyde de soufre) et nitrates. La majorité des particules organiques sont des aérosols secondaires.

Effets sur la santé

Selon leur taille (granulométrie), les particules pénètrent plus ou moins profondément dans l'arbre pulmonaire. Les plus grosses sont retenues par les voies aériennes supérieures. Les particules les plus fines peuvent, à des

² INERIS, 2011. Fiche de données toxicologiques et environnementales des substances chimiques. Version N°2.2 septembre 2011.

³ INERIS, 2000. Seuils de Toxicité Aiguë Hydrogène Sulfuré (H_2S), rapport final. Janvier 2000.

concentrations relativement basses, irriter les voies respiratoires inférieures et altérer la fonction respiratoire dans son ensemble. Certaines particules ont des propriétés mutagènes et cancérigènes : c'est le cas de celles qui véhiculent certains Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques.

Effets sur l'environnement

Les effets de salissure des bâtiments et des monuments sont les atteintes à l'environnement les plus évidentes.

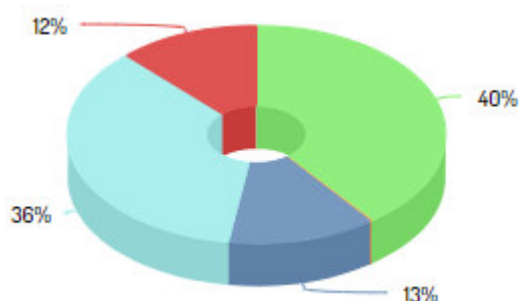


Figure 3 : Émissions de PM10 en Nouvelle Aquitaine- Inventaire des émissions 2018, plate-forme ICARE V3.2.3

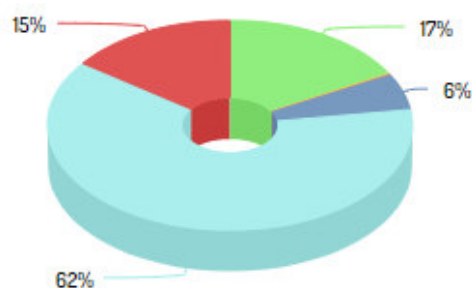


Figure 4 : Émissions de PM2.5 en Nouvelle Aquitaine- Inventaire des émissions 2018, plate-forme ICARE V3.2.3



2.1.5. Les métaux lourds (ou Éléments Traces Métalliques)

Définition

Les éléments traces métalliques (ETM) correspondent aux éléments métalliques qui sont présents dans la croûte terrestre à des concentrations inférieures à 0.1%. Ils sont fréquemment désignés par le terme « métaux lourds » en raison de la forte masse volumique de certains d'entre eux (supérieure à 4.5 g/cm³), ou bien « métaux toxiques » du fait de leur caractère toxique.

La plupart des ETM ne sont que très faiblement volatils et ne sont pas biodégradables. Ces deux principales caractéristiques confèrent aux ETM une forte capacité d'accumulation dans tous les compartiments de la biosphère.

Origines

Les ETM sont diffusés vers l'atmosphère lors de processus naturels comme l'érosion par le vent, les activités volcaniques, les embruns marins et les feux de forêts.

Cependant, ils ont aussi pour origines les activités anthropiques telles que la combustion des combustibles fossiles, l'incinération des ordures ménagères et industrielles, les industries du ciment et les fonderies, le chauffage et le trafic automobile (combustion du carburant, abrasion des freins et des pneumatiques).

Les métaux se trouvent généralement sous forme particulaire (sauf pour le mercure qui est principalement gazeux).

Effets sur la santé

Les ETM peuvent pénétrer dans le corps humain par inhalation, ingestion ou exposition cutanée. Ils s'accumulent alors dans l'organisme et provoquent des effets toxiques à court et/ou à long terme. Ils peuvent affecter le système nerveux, les fonctions rénales, hépatiques, respiratoires ... Les effets engendrés par ces polluants sont variés et dépendent également de l'état chimique sous lequel on les rencontre (métal, oxyde, sel, organométallique).

Effets sur l'environnement

En s'accumulant dans les organismes vivants, ils perturbent les équilibres biologiques et contaminent les sols et les aliments. L'utilisation de certaines mousses ou lichens permet de suivre l'évolution des concentrations de métaux dans l'air ambiant.

Métaux analysés

- Arsenic (As)
- Cobalt (Co)
- Chrome (Cr)
- Cuivre (Cu)
- Nickel (Ni)
- Sélénium (Se)
- Plomb (Pb)

2.2. Méthodes de mesure

Les références et principes des méthodes utilisées lors de l'étude sont présentés ci-dessous.

Mesures automatiques

Caractéristique mesurée	Matériel	Référence et / ou principe de la méthode	Accréditation
Concentration en oxydes d'azote (NOx)	Analyseurs automatiques	NF EN 14211 - Dosage du dioxyde d'azote et du monoxyde d'azote par chimiluminescence	 ACCREDITATION COFRAC N° 1-6354* Portée disponible sur www.cofrac.fr
Concentration en dioxyde de soufre (SO ₂)		NF EN 14212 - Dosage du dioxyde de soufre par fluorescence UV	
Concentration en particules		NF EN 16450 - Systèmes automatisés de mesurage de la concentration de matière particulaire (PM10 ; PM2.5)	
Concentration en H ₂ S		Mesure via un convertisseur H ₂ S associé à un analyseur SO ₂ : conversion thermique de l'H ₂ S en SO ₂ puis dosage du SO ₂ selon la norme NF EN 14212 - Dosage du dioxyde de soufre par fluorescence UV	Pas d'accréditation

Mesures par prélèvement suivi d'une analyse chimique

Caractéristique mesurée	Matériel	Référence et / ou principe de la méthode de prélèvement	Référence et / ou principe de la méthode d'analyse
Concentration en métaux lourds	Préleveur	NF EN 14902 - Méthode normalisée pour la mesure du plomb, du cadmium, de l'arsenic et du nickel dans la fraction MP10 de matière particulaire en suspension	
Concentration en métaux lourds dans les dépôts atmosphériques	Jauge	NF EN 15841 - Méthode normalisée pour la détermination des dépôts d'arsenic de cadmium, de nickel et de plomb	NF EN ISO 17294-2

Tableau 1 : Matériel et méthodes de mesure

* Les avis et interprétations ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC d'Atmo Nouvelle-Aquitaine. Toute utilisation des données d'Atmo Nouvelle-Aquitaine, couvertes par l'accréditation doit faire mention : "Ces essais ont été réalisés par Atmo Nouvelle-Aquitaine – Accréditation n°1-6354, portée disponible sous www.cofrac.fr"

Les méthodes sont détaillées plus précisément ci-après :

Analyseurs automatiques

Les analyseurs automatiques mesurent les concentrations de polluants en continu (avec un pas de temps de 15 minutes). Ils sont installés dans un laboratoire mobile (type camion).

Préleveur dynamique bas volume

Les métaux en air ambiant sont prélevés sur filtre en quartz via des préleveurs dynamiques bas volume (de type Partisol Plus) suivant un débit d'échantillonnage régulé de 1 m³/h et une coupure de prélèvement PM₁₀. Les prélèvements durent 7 jours chacun. Une fois exposés, les filtres sont conditionnés et envoyés au laboratoire d'analyse.

Jauge de dépôt

Les prélèvements de retombées atmosphériques sont réalisés au moyen de collecteurs nommés « jauges Owen ». Ils sont constitués d'un entonnoir surmontant un récipient de collecte d'une capacité de 20 litres (en plastique PEHD pour les métaux). L'ensemble est monté sur un trépied à environ 1,50 mètres de hauteur afin d'éviter une surcontamination de l'échantillon par le réenvol de poussières sur le lieu de prélèvement. La surface de contact avec l'air ambiant est de 707 cm² (pour les jauges en plastique). Après exposition, la jauge est conditionnée et envoyée au laboratoire pour l'analyse de son contenu.

La photo de l'installation est présentée ci-dessous :

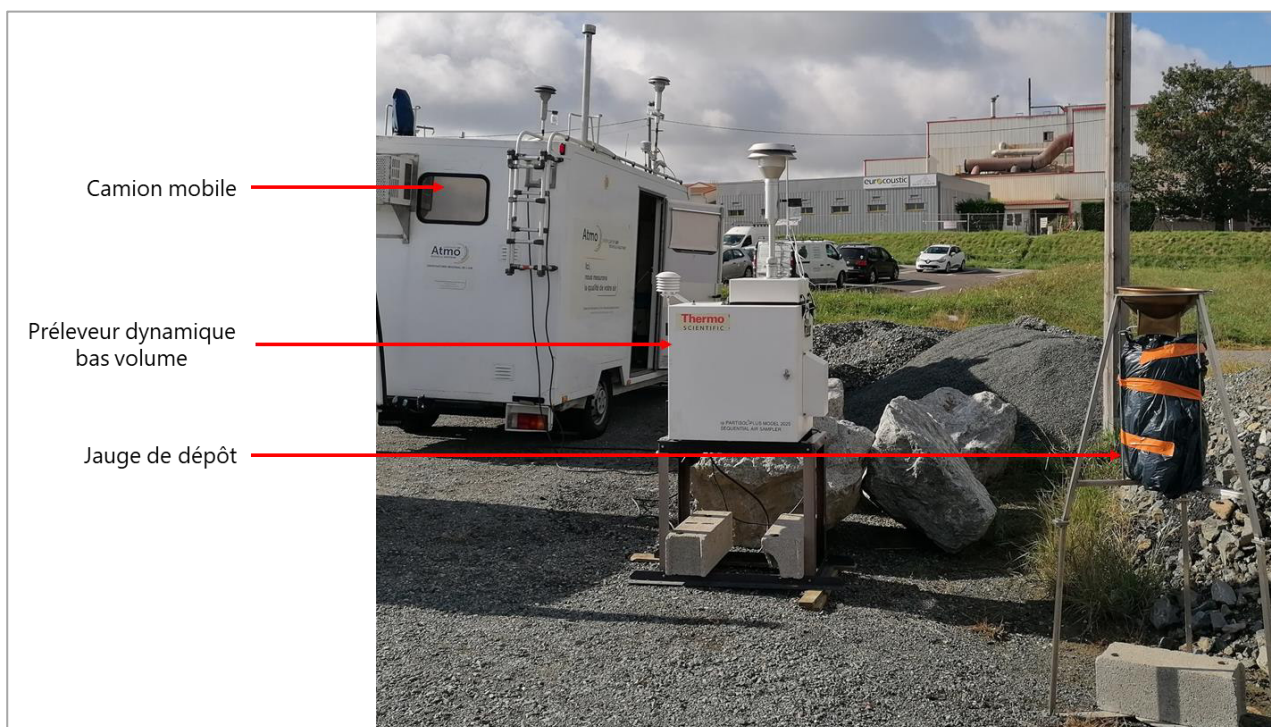


Figure 5 : installation des moyens de mesure

2.3. Règlementation

Les valeurs réglementaires sont définies au niveau européen dans des directives puis déclinées en droit français par des décrets et des arrêtés.

- **Valeur limite** : un niveau à atteindre dans un délai donné et à ne pas dépasser, et fixé sur la base des connaissances scientifiques afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble,
- **Valeur cible** : un niveau à atteindre, dans la mesure du possible, dans un délai donné, et fixé afin d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs sur la santé humaine ou l'environnement dans son ensemble,
- **Objectif de qualité** : un niveau à atteindre à long terme et à maintenir, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.

Le tableau suivant regroupe les seuils pour chaque polluant surveillé, dans l'air ambiant, au cours de cette étude :

Polluants	Recommandations OMS (mises à jour en 2021)	Valeurs réglementaires en air extérieur en vigueur Décrets N°98-360, 2002-2113, 2003-1479 , 2007-1479, 2008-1152, 2010-1250 Directives 2004/107/CE et 2008/50/CE		
		Valeurs limites	Valeurs cibles (en moyenne annuelle)	Objectifs de qualité (en moyenne annuelle)
Dioxyde d'azote (NO ₂)	10 µg/m ³ en moyenne annuelle 25 µg/m ³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an	40 µg/m ³ en moyenne annuelle 200 µg/m ³ en moyenne horaire, à ne pas dépasser plus de 18 heures/an	-	-
Dioxyde de soufre (SO ₂)	40 µg/m ³ en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an	125 µg/m ³ en moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 3 jours/an 350 µg/m ³ en moyenne horaire, à ne pas dépasser plus de 24 heures/an	-	50 µg/m ³
Sulfure d'Hydrogène (H ₂ S)	Valeurs guides : 7 µg/m ³ sur 30 min (nuisance olfactive) 150 µg/m ³ sur 24h (impact sur la santé)		-	-
Particules en suspension (PM10)	45 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 3 jours par an 15 µg/m ³ en moyenne annuelle	40 µg/m ³ en moyenne annuelle 50 µg/m ³ en moyenne journalière, à ne pas dépasser plus de 35 jours/an	-	30 µg/m ³
Particules en suspension (PM2.5)	15 µg/m ³ à ne pas dépasser plus de 3 jours par an 5 µg/m ³ en moyenne annuelle	25 µg/m ³ en moyenne annuelle	20 µg/m ³	10 µg/m ³
Plomb (Pb)	500 ng/m ³ en moyenne annuelle	500 ng/m ³ en moyenne annuelle	-	250 ng/m ³
Arsenic (As)	-	-	6 ng/m ³	-
Nickel (Ni)	-	-	20 ng/m ³	-

Tableau 2 : Valeurs réglementaires

3. Dispositif de mesures

3.1. Stratégie spatiale

Les mesures ont été effectuées sur le parking en face de l'usine, à environ 200 mètres à l'Est-Nord-Est de l'installation, comme les années précédentes (à l'exception de la campagne 2020).

Ce site est placé selon la direction de vent la plus fréquente, en provenance du quart Sud-Ouest (cf. figure 6).

Rose des vents : une rose des vents est une figure représentant la fréquence des directions d'où vient le vent durant une période donnée, aux points cardinaux (nord, est, sud et ouest) et aux directions intermédiaires.

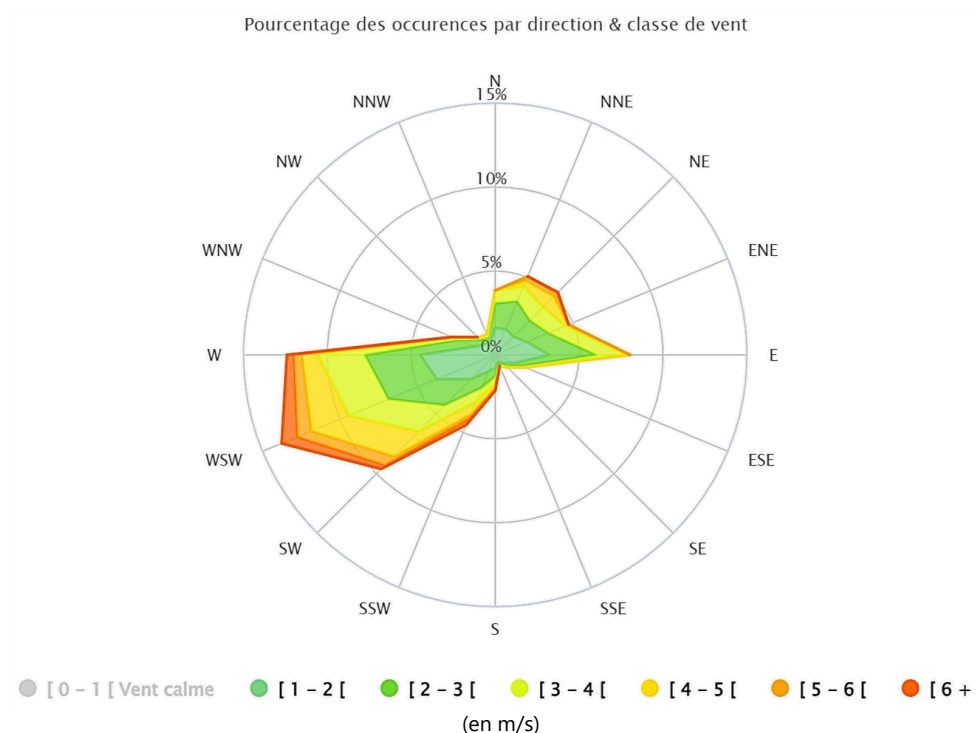
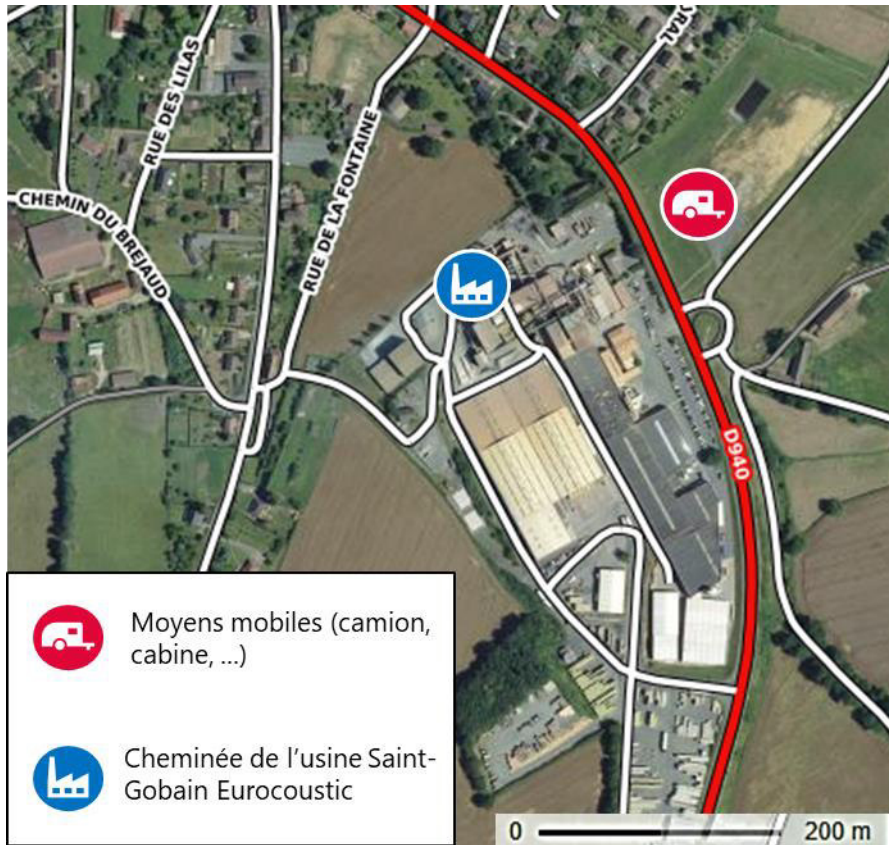


Figure 6 : Rose des vents moyenne sur la station Météo France de Genouillac sur une période de 10 ans, du 01/01/2011 au 31/12/2021

L'implantation du site de mesure est présentée ci-dessous.



Coordonnées du site en Lambert 93 : X = 622857,38 / Y = 6583888,31
Secteur d'exposition du site de mesure à Saint-Gobain Eurocoustic : 240° (+ / - 45°)

3.2. Stratégie temporelle

Les prélèvements ont été réalisés selon le planning ci-dessous :

Polluants	Matériel	Sites de mesures	Période
Métaux	Collecteurs (Jauge plastique)	Genouillac – Parking en face de l'usine de Saint-Gobain Eurocoustic	06/10 au 03/11/2021
	Préleveur bas volume (type Partisol Plus)		
NO ₂	Analyseurs automatiques		
SO ₂			
H ₂ S			
PM10			
PM2.5			

Figure 8 : planning des mesures et prélèvements

4. Conditions environnementales

Direction et vitesse de vent

La rose des vents ci-dessous a été élaborée à partir des données mesurées par Météo-France sur la station « Genouillac ».

En dessous de 2 m/s les vents sont considérés comme faibles et leurs directions ne sont pas clairement établies.

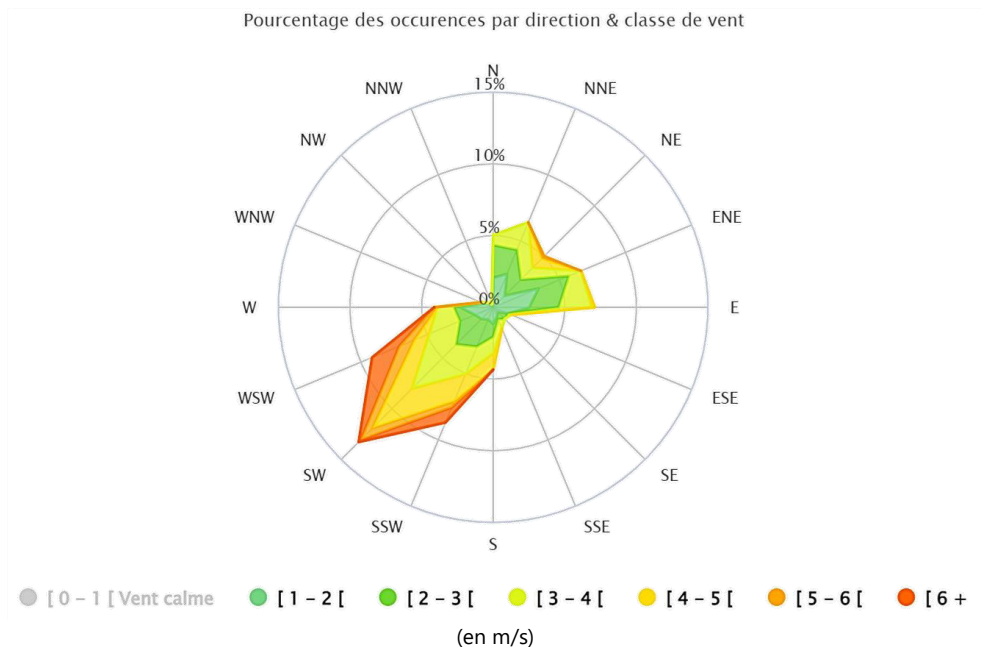


Figure 9 : Rose des vents moyenne sur la station Météo France de Genouillac du 06/10 au 03/11/2021

Pendant la période de mesure, les vents provenaient majoritairement des secteurs Sud-Sud-Ouest à Ouest-Sud-Ouest et légèrement des secteurs Nord-Nord-Est à Est-Nord-Est.

Le graphique suivant présente les conditions de température et précipitation pendant la période de mesure, en moyennes horaires. Ces données ont été mesurées par la station Météo-France de Genouillac.

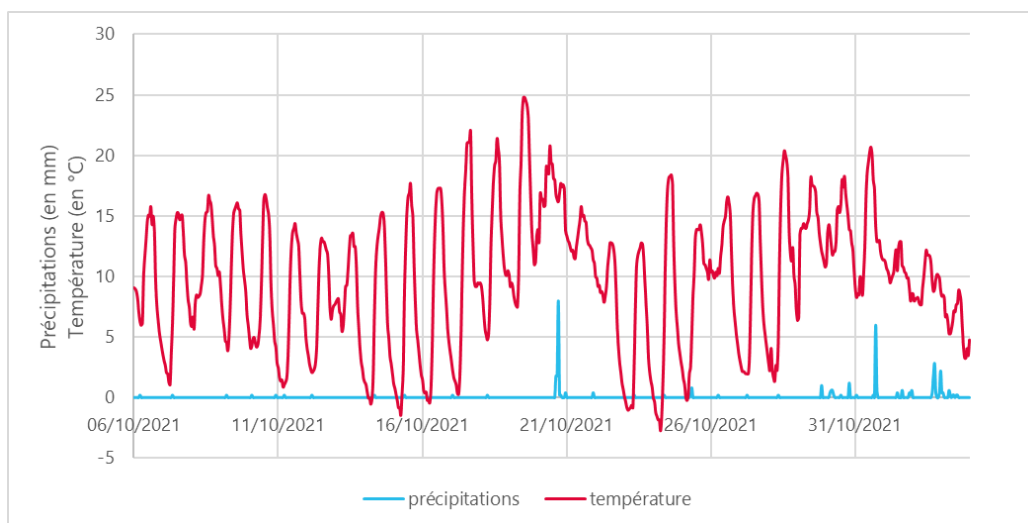


Figure 10 : Températures moyennes et cumul pluviométrique entre le 06/10 et le 03/11/2021

Le tableau ci-dessous présente les taux d'exposition du site de mesure par rapport à l'usine Saint-Gobain Eurocoustic, ainsi que la synthèse des conditions météorologiques.

Mesure		Date de début	Date de fin	Exposition	Précipitation (en mm)	Température moyenne (°C)
Mesures automatiques (NO ₂ , SO ₂ , H ₂ S, PM10, PM2.5)		06/10/2021	03/11/2021	19%	41	10
Métaux dans les retombées atmosphériques		06/10/2021	03/11/2021	19%	41	10
Métaux dans l'air ambiant	Semaine 1	06/10/2021	13/10/2021	4%	1	9
	Semaine 2	13/10/2021	20/10/2021	4%	1	10
	Semaine 3	20/10/2021	27/10/2021	28%	15	9
	Semaine 4	27/10/2021	03/11/2021	40%	24	11
	Total	06/10/2021	03/11/2021	19%	41	10

Tableau 3 : synthèse des conditions météorologiques et des durées d'exposition du site durant les mesures et prélèvements

Le site de mesure et de prélèvements a été globalement bien exposé aux vents provenant de la direction de Saint-Gobain Eurocoustic, pendant la période de mesure du 06/10 au 03/11/2021. Pour les prélèvements de métaux dans l'air ambiant, les deux premières semaines du 06 au 20/10/2021 ont été peu exposées. En revanche, les deux dernières du 20/10 au 03/11/2021 ont été bien exposées.

5. Présentation des résultats de prélèvements et analyses

5.1. Métaux

5.1.1. Métaux en air ambiant

Les métaux ont été prélevés en air ambiant sur filtres par un préleveur à raison de 4 semaines de prélèvements distinctes entre le 06/10 au 03/11/2021. Les résultats sont présentés dans le tableau et sur la figure ci-après.

Date	Concentration en métaux (en ng/m ³)							Taux d'exposition
	Arsenic	Plomb	Nickel	Cobalt	Cuivre	Chrome	Sélénium	
Du 06 au 13/10/2021	0.4	2.3	0.4	<LQ	1.5	(1.4)*	0.5	4%
du 13 au 20/10/2021	0.9	4.2	0.5	<LQ	2.4	(2.2)*	0.7	4%
Du 20 au 27/10/2021	2.2	8.1	0.6	<LQ	2.2	(2.6)*	2.5	28%
Du 27/10 au 03/11/2021	5.4	12.5	0.8	0.4	3.2	(3.6)*	2.7	40%
Moyenne 06/10 au 03/11/2021	2.3	6.8	0.6	0.2	2.3	(2.4)*	1.6	19%

Tableau 4 : résultats des prélèvements de métaux en air ambiant (LQ : Limite de Quantification)

* Le blanc de prélèvement réalisé sur un filtre non exposé ayant répondu (concentration du blanc = 105 ng/filtre pour des concentrations respectives de 233, 360, 440 et 600 ng/filtre pour chaque semaine allant du 06/10 au

03/11/2021), les concentrations en chrome reportées ci-dessus sont données à titre indicatif et ne semblent pas représentatives de la concentration réelle en chrome sur le site de mesures.

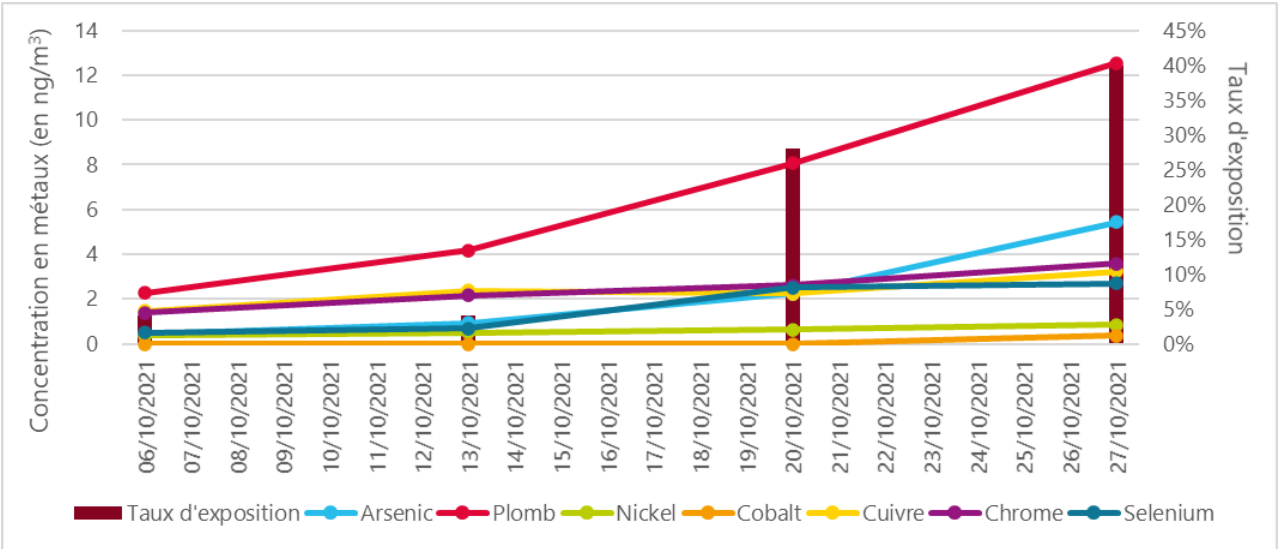
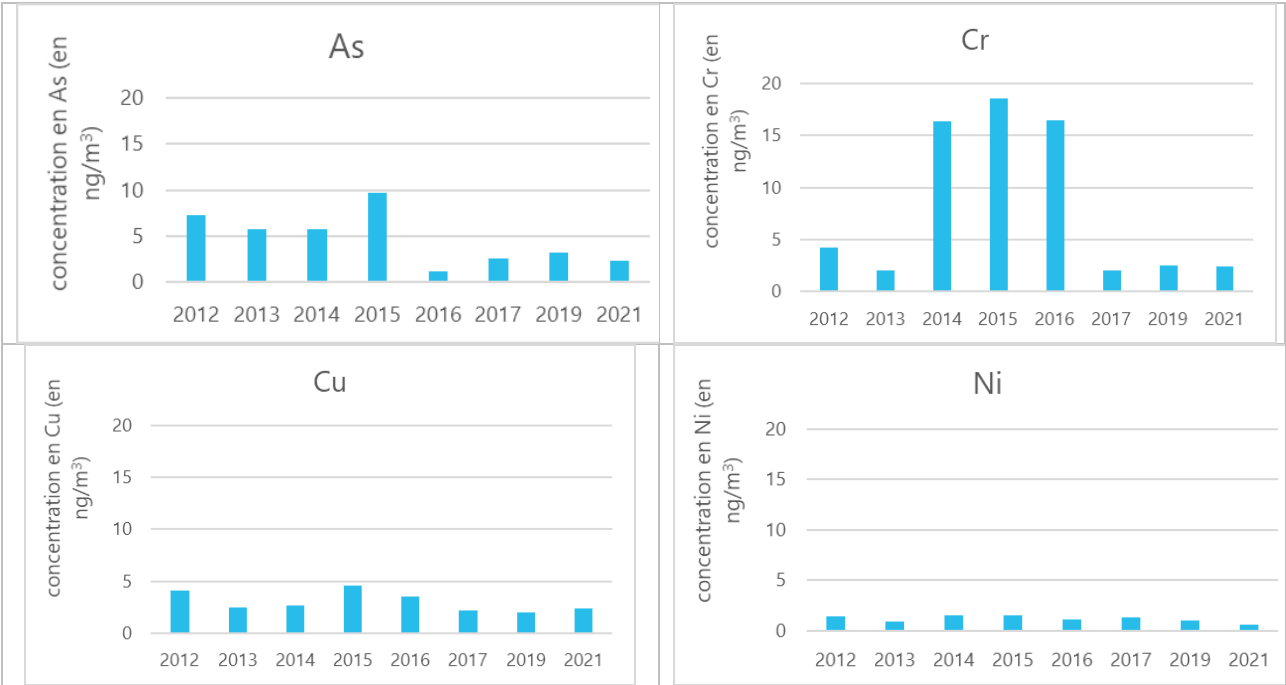


Figure 11 : résultats des prélèvements de métaux en air ambiant

Les seuils réglementaires ne sont applicables qu'à l'échelle annuelle, ils ne sont évoqués ici qu'à titre indicatif. La valeur limite et l'objectif de qualité en plomb de 500 ng/m³ et 250 ng/m³, ainsi que les valeurs cibles de l'arsenic et du nickel, respectivement 6 ng/m³ et 20 ng/m³, n'ont pas été dépassées. Pour l'arsenic, le plomb et le sélénium, les concentrations sont plus élevées lorsque le taux d'exposition augmente.

L'évolution des concentrations en métaux dans les retombées depuis 2012 (à l'exception de l'année 2020 où le site de mesure était différent) est présentée sur les figures suivantes.



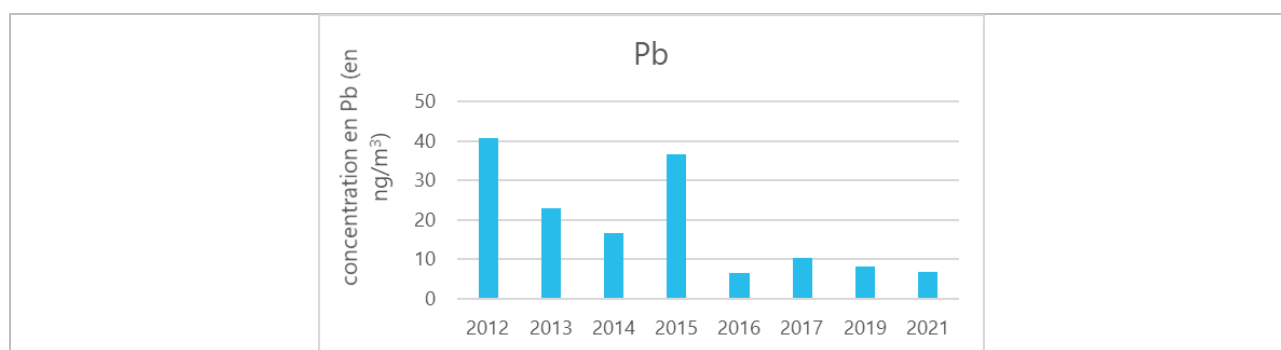


Figure 12 : Evolution des concentrations en métaux dans l'air ambiant depuis 2012

Pour l'arsenic, le chrome et le plomb, les niveaux sont plutôt faibles et stables depuis 2016-2017. Le nickel et le cuivre présentent des concentrations faibles et du même ordre de grandeur depuis 2012.

5.1.1. Métaux dans les retombées

Une jauge de dépôt en plastique (PEHD) a été exposée pendant 1 mois, du 06/10 au 03/11/2021.

La surface de collecte de cette jauge est de 707 cm².

Les résultats des analyses de métaux sont présentés dans le tableau et la figure ci-après.

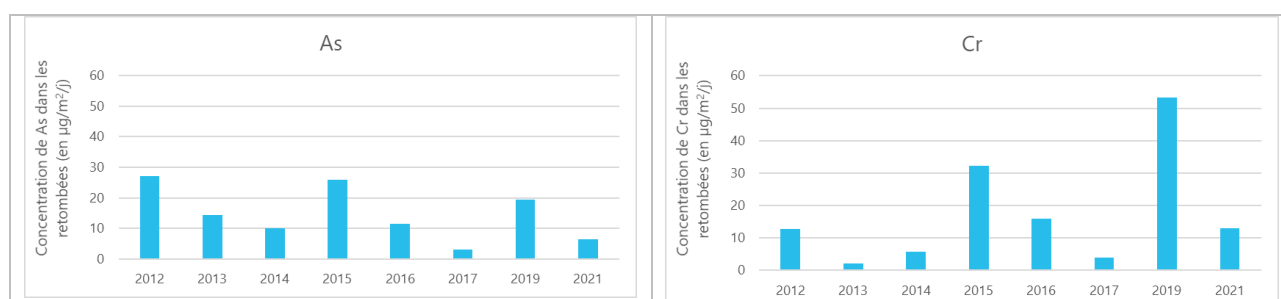
Les retombées atmosphériques de métaux ne sont concernées par aucune valeur réglementaire. Il existe cependant des valeurs de référence en Allemagne – définies par la loi pour le maintien de la pureté de l'air (TA Luft) du 24 juillet 2002 – et des valeurs réglementaires en Suisse – définies par l'ordonnance fédérale de la protection de l'air du 23 juin 2004. Ces valeurs de référence sont définies en moyenne annuelle. Dans le cadre de cette étude, les mesures sont réalisées à raison d'une campagne d'un mois, donc la comparaison avec les valeurs de référence est uniquement faite à titre indicatif.

	Concentrations en métaux (µg/m²/j)						
	Arsenic	Plomb	Nickel	Cobalt	Cuivre	Chrome	Sélénium
Parking Eurocoustic (2021)	7	6	5	1	9	13	1
Valeurs de référence allemande ou suisse	4	100	15	/	/	/	/

Tableau 5 : résultats des prélèvements de métaux dans les retombées

A titre indicatif, la valeur de référence pour l'arsenic de 4 µg/m²/j en moyenne annuelle a été dépassée. Les valeurs de référence du plomb et du nickel ont été respectées pendant la période de mesure.

L'évolution des concentrations en métaux dans les retombées depuis 2012 (à l'exception de l'année 2020 où le site de mesure était différent) est présentée sur les figures suivantes.



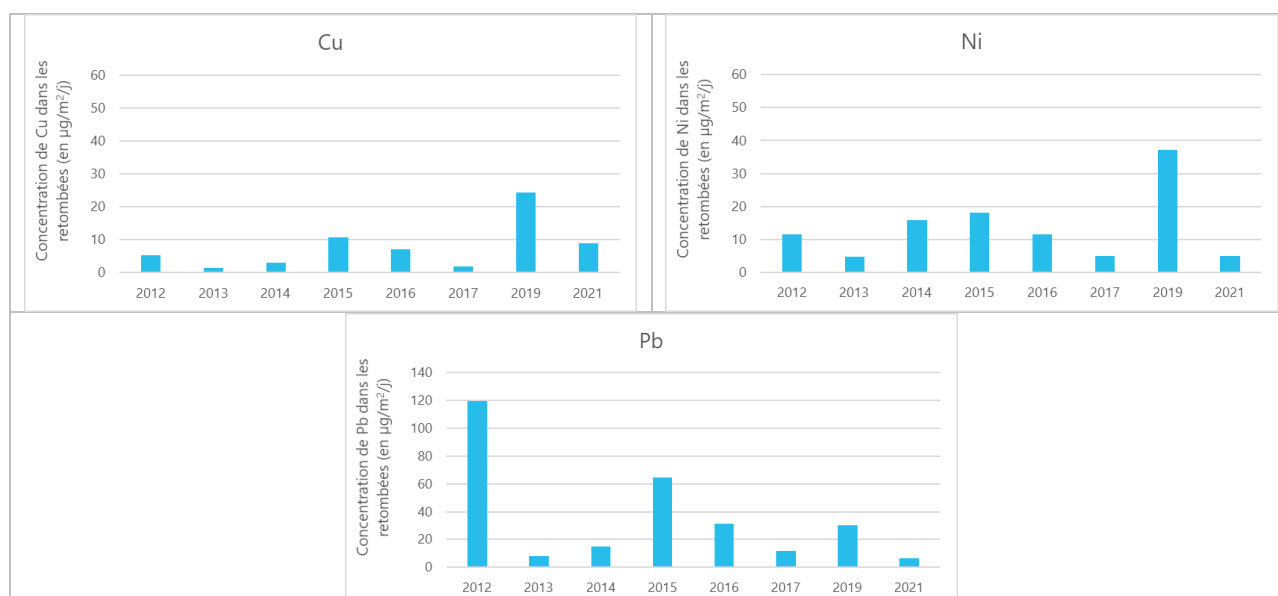


Figure 13 : Evolution des concentrations en métaux dans les retombées depuis 2012

Pour les 5 métaux mesurés, les concentrations en 2021 sont inférieures à celles mesurées en 2019 et correspondent aux niveaux les plus faibles mesurés depuis 2012.

5.2. Dioxyde d'azote (NO₂)

Le NO₂ est mesuré en continu tout au long de la période hivernale au moyen d'un analyseur automatique (pas de temps de 15 minutes).

Les concentrations en NO₂ sont comparées ci-après à celles mesurées sur la même période, du 06/10 au 03/11/2021, sur les stations fixes d'Atmo Nouvelle-Aquitaine de Limoges : « Aine » (station trafic) et « Berland » (station de fond urbain) et de la forêt de Chizé dans les Deux-Sèvres : « Zoodyssée » (station de fond rural).

	Concentrations en NO ₂ (en µg/m ³)			
	Parking Saint-Gobain Eurocoustic	Limoges – Aine (trafic)	Limoges - Berland (fond urbain)	Forêt Chizé Zoodyssée (fond rural)
Représentativité annuelle	7%	7%	7%	7%
Moyenne sur la période de mesure	5	25	16	3
Nombre de dépassements de la valeur seuil 200 µg/m³ (moyenne horaire)	0	0	0	0

Tableau 6 : résultats des mesures de dioxyde d'azote

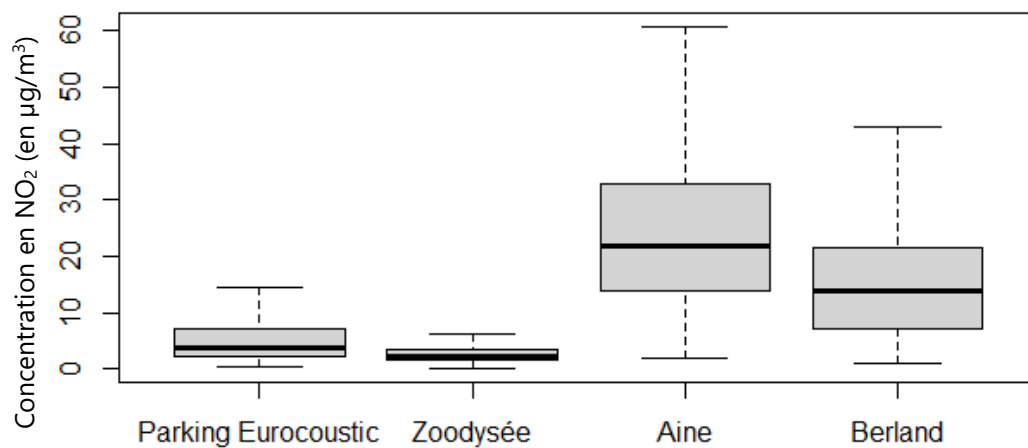


Figure 14 : boxplot des concentrations en dioxyde d'azote mesurées (en moyennes horaires)

L'évolution des concentrations en dioxyde d'azote sur les mêmes sites, en moyenne horaire, est présentée ci-dessous.

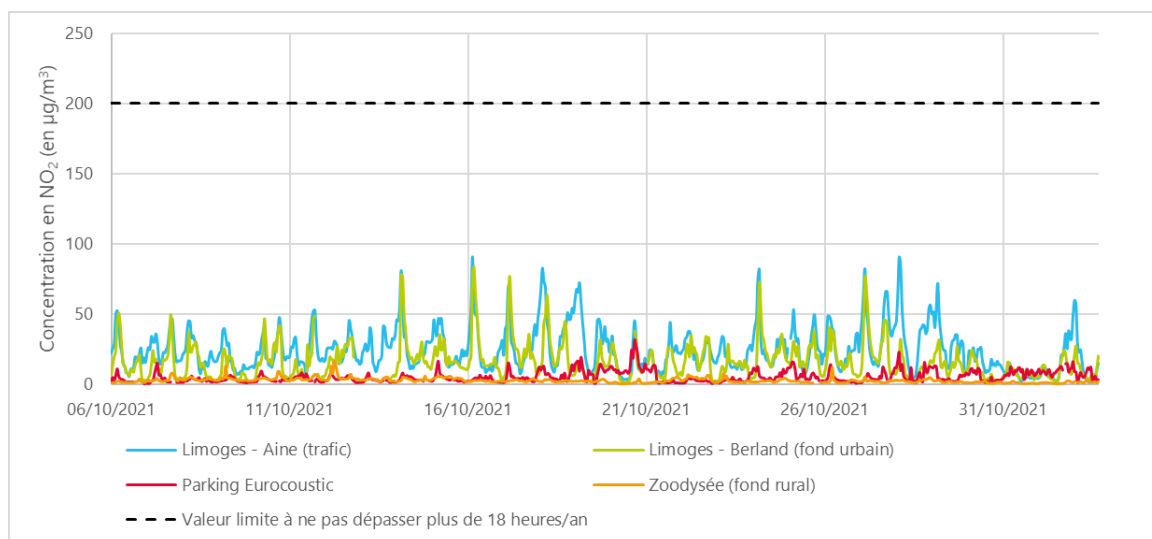


Figure 15 : évolution des concentrations en dioxyde d'azote sur la période de mesure (en moyennes horaires)

Les concentrations moyennes en NO₂ sur le parking de Saint-Gobain Eurocoustic sont très inférieures aux concentrations des stations fixes de Limoges (site trafic et de fond urbain) et du même ordre de grandeur que les concentrations observées sur le site de fond rural de la forêt de Chizé (Zoodysée). La valeur limite horaire de 200 µg/m³ a été respectée pendant la période de mesure.

L'évolution des concentrations en dioxyde d'azote, en moyenne journalière, est présentée ci-dessous.

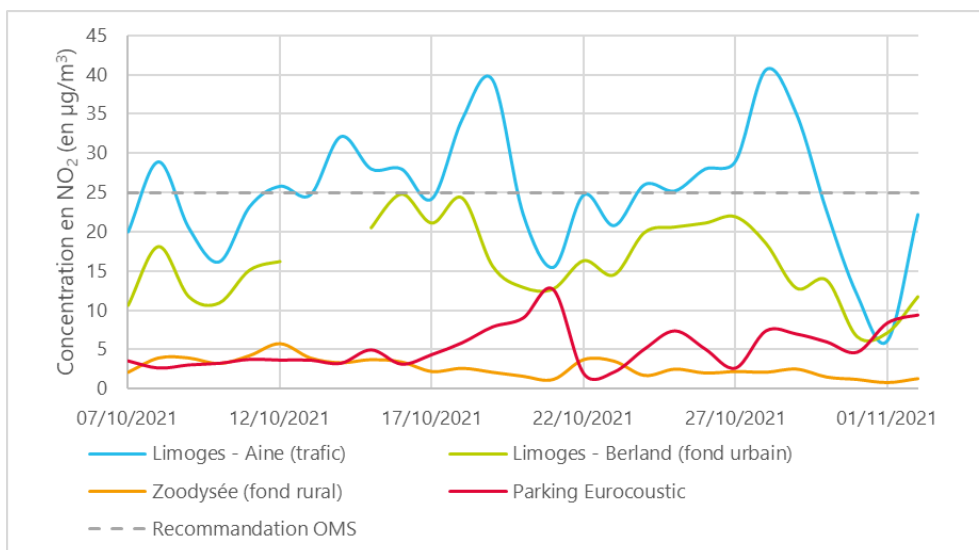


Figure 16 : évolution des concentrations en dioxyde d'azote sur la période de mesure (en moyennes journalières)

La recommandation de l'OMS de $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$ a été respectée sur le parking de Saint-Gobain Eurocoustic pendant la période de mesure.

Le profil moyen journalier des concentrations en NO_2 pendant la période de mesures hivernale est présenté sur la figure suivante.

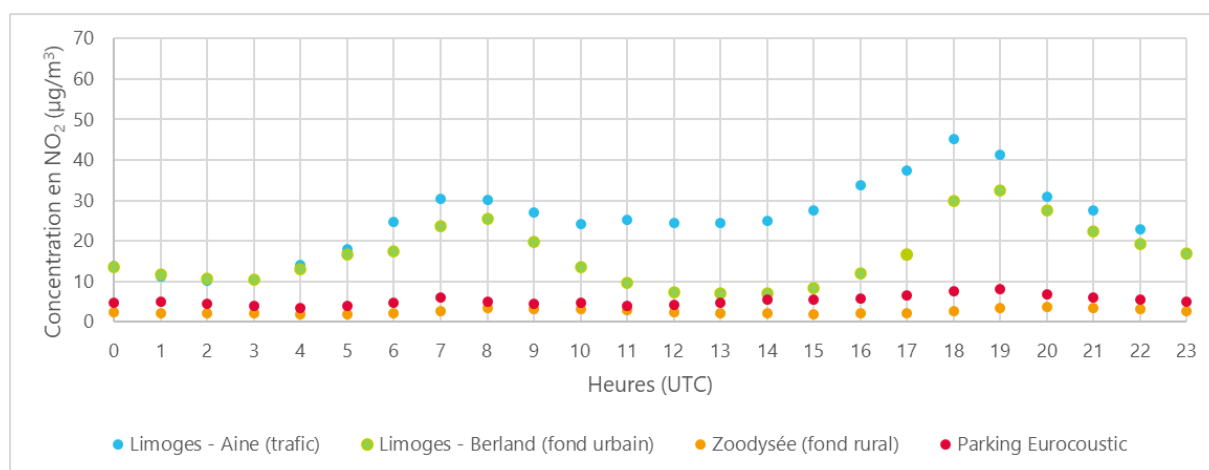


Figure 17 : profils moyens journaliers du dioxyde d'azote pendant la période de mesure

Le NO_2 est un polluant principalement émis par le trafic routier. Les profils moyens journaliers du NO_2 présentent deux augmentations des concentrations le matin vers 7h (UTC) puis le soir vers 18h (UTC) qui correspondent aux trajets « domicile-travail ». Ces augmentations sont très marquées sur les sites de Limoges en lien avec un trafic important. Sur le parking de Saint-Gobain Eurocoustic, ces augmentations sont très faibles mais néanmoins existantes. Ainsi, le NO_2 près du site investigué semble être légèrement influencé par le trafic routier environnant.

A titre indicatif, la valeur limite pour la protection de la santé humaine, définie à l'échelle annuelle ($40 \mu\text{g}/\text{m}^3$) a été respectée sur le parking d'Eurocoustic durant la période de mesure, la moyenne de la campagne étant de $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$. Le seuil recommandé par l'OMS, en moyenne annuelle, de $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$ a également été respectée.

A partir des données météorologiques de la station de Météo-France « Genouillac » (vitesse et direction de vent) et des données de NO_2 mesurées pendant la période, une rose de pollution a été construite.

Rose de pollution : la rose de pollution croise les données de concentration d'un polluant avec la direction d'où vient le vent. L'objectif est de mettre en évidence la direction d'où provient le polluant mesuré. La rose de pollution est construite en calculant la concentration horaire moyenne par secteur de vent.

Elle est représentée dans la figure suivante.

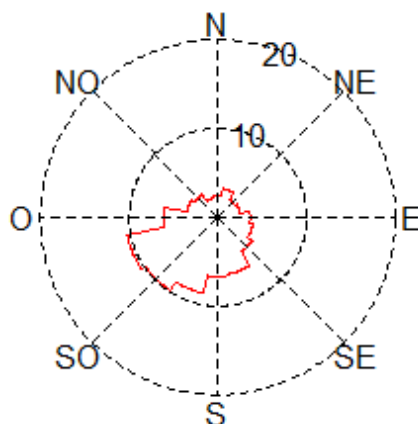


Figure 18 : rose de concentration en NO₂ pendant la période de mesure (en µg/m³) (moyennes horaires)

Pendant la période de mesure, des concentrations légèrement plus élevées ont été relevées pour des vents en provenance du Ouest-Sud-Ouest et du Sud-Ouest. La route D940 et le parking principal de l'usine Saint-Gobain Eurocoustic étant situés à proximité du site de mesure, ceux-ci ont pu être à l'origine de ces concentrations.

5.3. Dioxyde de soufre (SO₂)

Le SO₂ est mesuré en continu au moyen d'un analyseur automatique (pas de temps de 15 minutes). Les concentrations en SO₂ sont comparées ci-après au SO₂ mesuré sur la même période, du 06/10 au 03/11/2021 sur les stations fixes d'Atmo Nouvelle-Aquitaine de Saint Junien en Haute-Vienne « Fontaine » (station de fond urbain) et de Maslacq dans les Pyrénées-Atlantiques (station rurale sous influence industrielle).

	Concentrations en SO ₂ (en µg/m ³)		
	Parking Saint-Gobain Eurocoustic	Saint Junien – Fontaine (fond urbain)	Maslacq (station rurale sous influence industrielle)
Représentativité annuelle	7%	7%	6%
Moyenne sur la période de mesure	6	1	3
Maximum horaire	89	3	56
Nombre de jours de dépassements de la valeur limite de 125 µg/m³ (moyenne journalière)	0	0	0
Nombre de dépassements de la valeur limite de 350 µg/m³ (moyenne horaire)	0	0	0

Tableau 7 : résultats des mesures de dioxyde de soufre

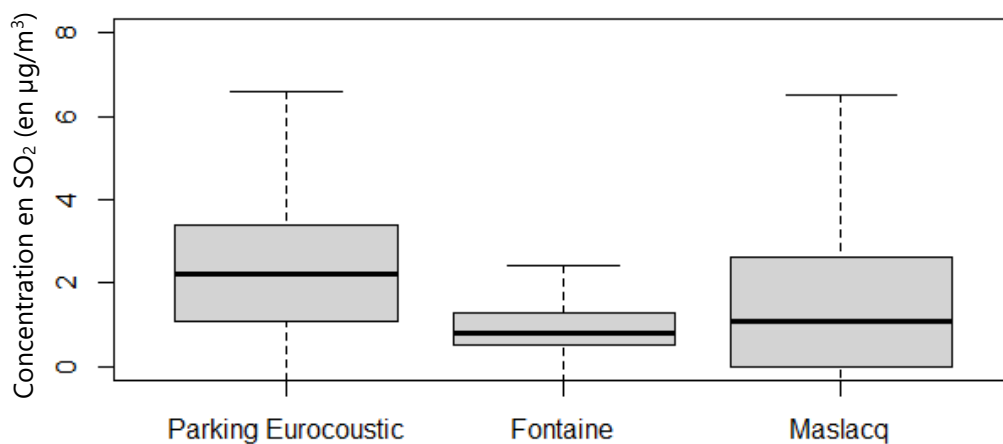


Figure 19 : boxplot des concentrations en dioxyde de soufre mesurées (moyennes horaires)

Les concentrations mesurées durant la période sont légèrement supérieures à celles relevées sur la station rurale sous influence industrielle « Maslacq ».

L'évolution des concentrations en dioxyde de soufre sur les mêmes sites est présentée ci-dessous, en moyenne horaire, ainsi qu'en moyenne journalière.

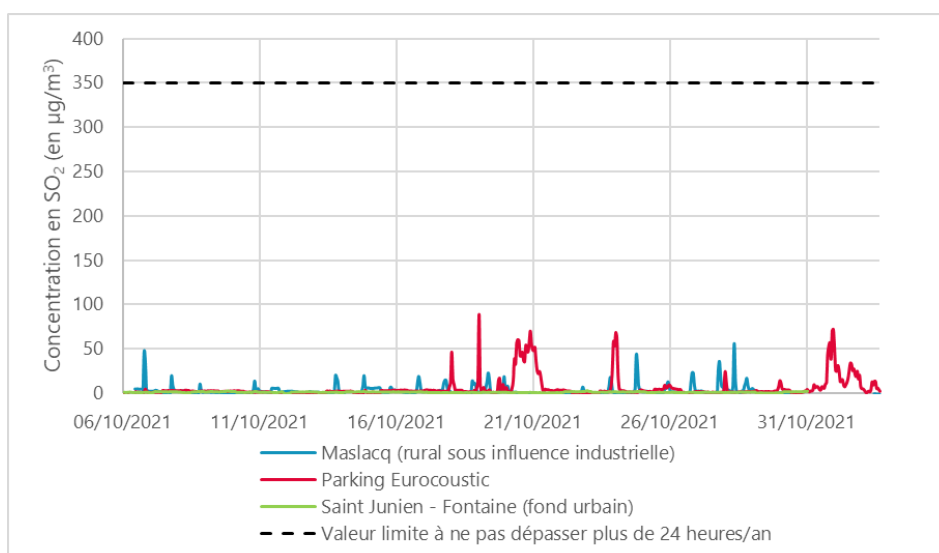


Figure 20 : évolution des concentrations en dioxyde de soufre sur la période de mesure (en moyennes horaires)

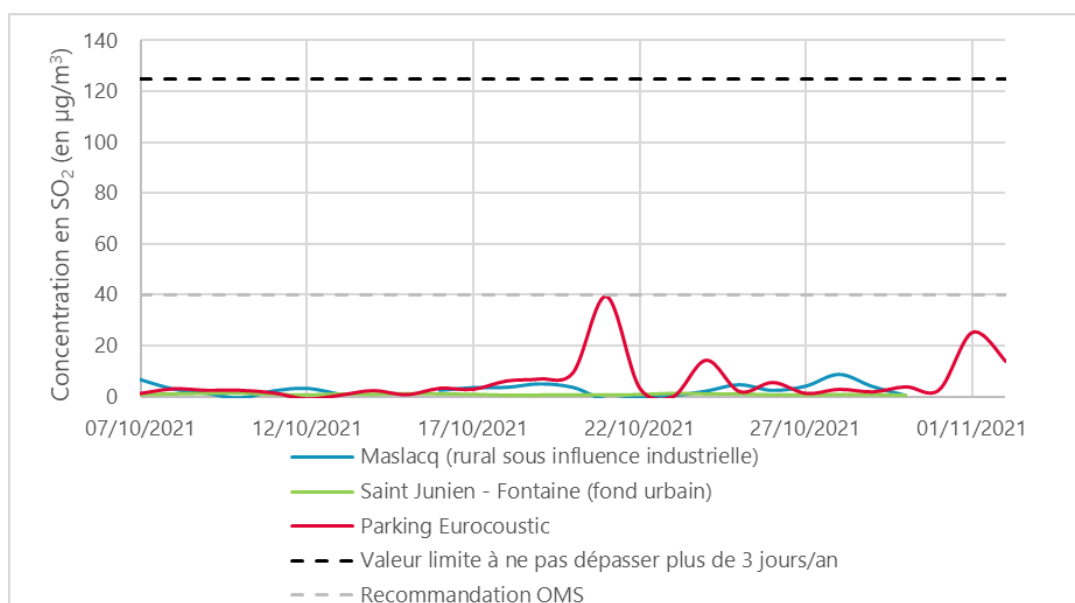


Figure 21 : évolution des concentrations en dioxyde de soufre sur la période de mesure (en moyennes journalières)

Les valeurs limites de 350 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire et 125 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière ont été respectées. Le seuil journalier correspondant aux recommandations de l'OMS (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) a été respecté, malgré le fait que la concentration relevée le 21/10/2021 s'en soit approchée.

A titre indicatif, sur la période de mesure, l'objectif de qualité pour le SO_2 en moyenne annuelle (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) a été respecté, la moyenne de la campagne étant de 6 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

A partir des données météorologiques de la station de Météo-France « Genouillac » (vitesse et direction de vent) et des données de SO_2 mesurées pendant la période, une rose de pollution a été construite. Elle est représentée dans la figure suivante.

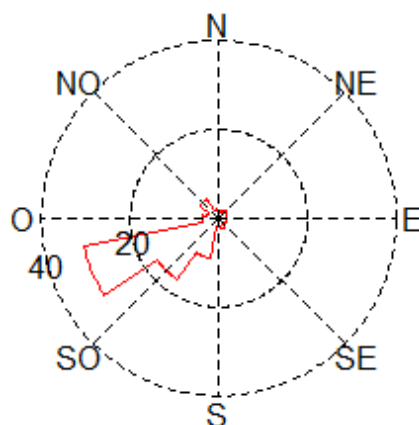


Figure 22 : rose de concentration en SO_2 pendant la période de mesure (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$) (moyennes horaires)

Des concentrations en SO_2 plus élevées sont observées pour des vents en provenance du Ouest-Sud-Ouest, soit en provenance de la direction de l'usine de Saint-Gobain Eurocoustic.

5.4. Sulfure d'hydrogène (H₂S)

Le H₂S est mesuré en continu tout au long de la période de mesures au moyen d'un analyseur automatique (pas de temps de 15 minutes). Les mesures se sont déroulées du 06/10 au 03/11/2021.

Avertissement : En novembre 2020, des investigations ont montré que les concentrations en H₂S pouvaient être dépendantes de la présence de COV (composés organiques volatils) soufrés. La présence d'interférences sur ces mesures a été observée suite à la confrontation des mesures d'H₂S réalisées en continu par l'analyseur dédié de la station de Lacq avec les mesures de COV effectuées par un PTR-MS déployé dans le bassin de Lacq dans le cadre d'une étude exploratoire. Les concentrations en H₂S peuvent donc refléter les concentrations d'H₂S et de divers COV soufrés d'origine industrielle pas encore quantifiés à ce jour. D'autres investigations sont actuellement en cours.

Les concentrations en H₂S sont présentées ci-dessous.

		Concentrations en H ₂ S (en µg/m ³)
		Parking Saint-Gobain Eurocoustic
Représentativité annuelle		7%
Moyenne horaire	Moyenne sur la campagne	2
	Maximum	47
	% de dépassement de la VTR inhalation aigüe (42 µg/m ³)	1%
Moyenne demi-heure glissante	Maximum	2
	% de dépassement du seuil de gêne olfactif (7 µg/m ³)	24%
Moyenne journalière	Maximum	16
	% de dépassement de la VTR INERIS (100 µg/m ³)	0%

Tableau 8 : résultats des mesures de sulfure d'hydrogène

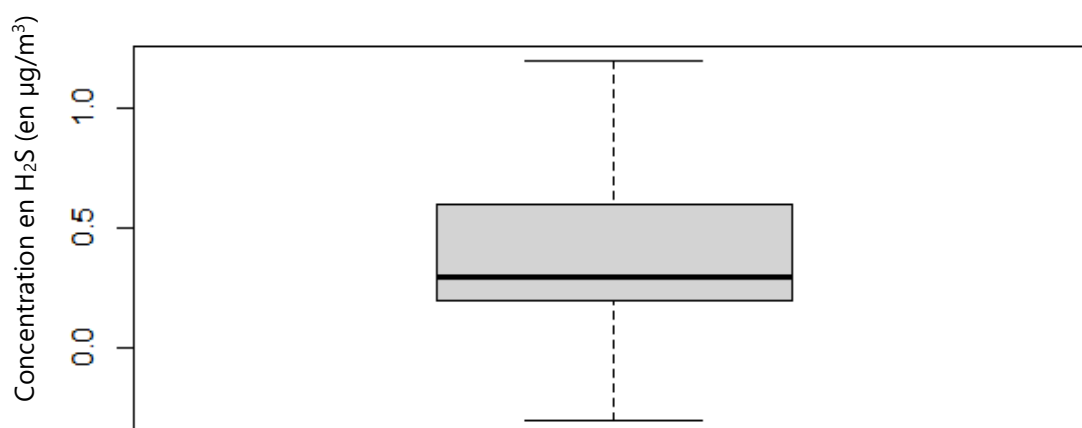


Figure 23 : boxplot des concentrations en sulfure d'hydrogène mesurées sur le parking de l'usine (moyennes horaires)

L'évolution des concentrations en sulfure d'hydrogène est présentée ci-dessous, en moyenne demi-heure glissante, en moyenne horaire, ainsi qu'en moyenne journalière.

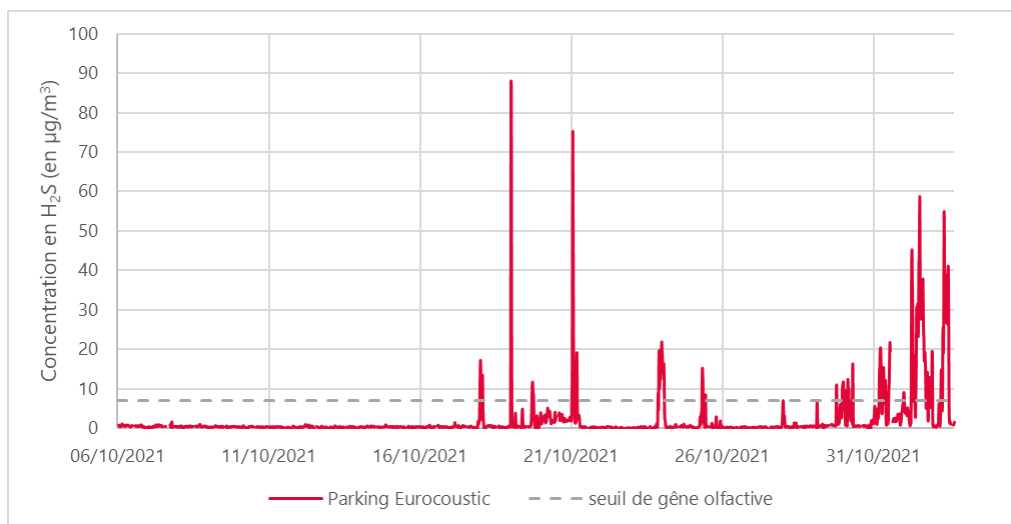


Figure 24 : évolution des concentrations en sulfure d'hydrogène sur la période de mesure(en moyennes demi-heure glissantes)

Le seuil de gêne olfactive de 7 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne demi-heure glissante a été dépassé pendant 24% du temps. Des odeurs ont donc pu être perçues à proximité du site de mesure pendant ces périodes.

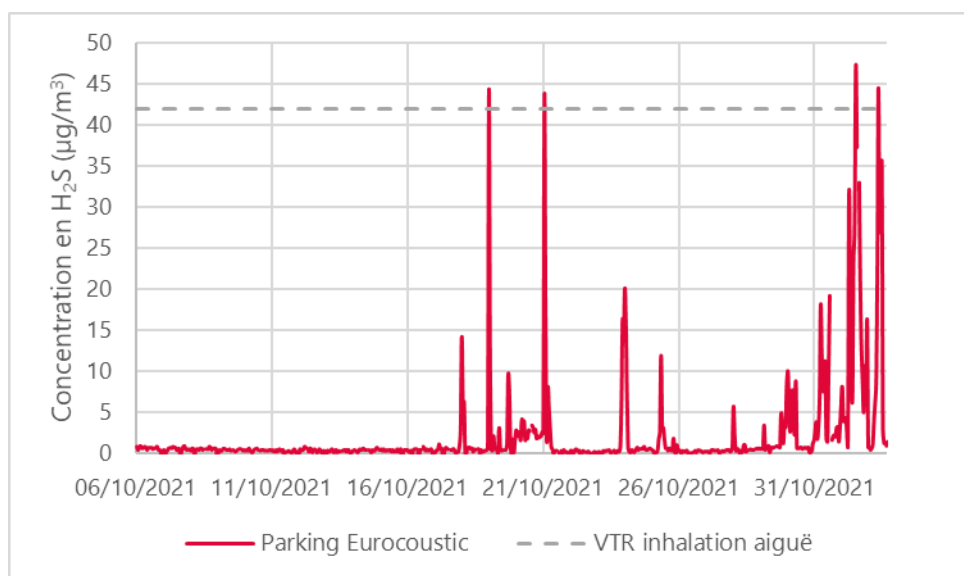


Figure 25 : évolution des concentrations en sulfure d'hydrogène sur la période de mesure (en moyennes horaires)

La VTR inhalation aiguë (42 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire, OEHHA) a été dépassée pendant 1% du temps.

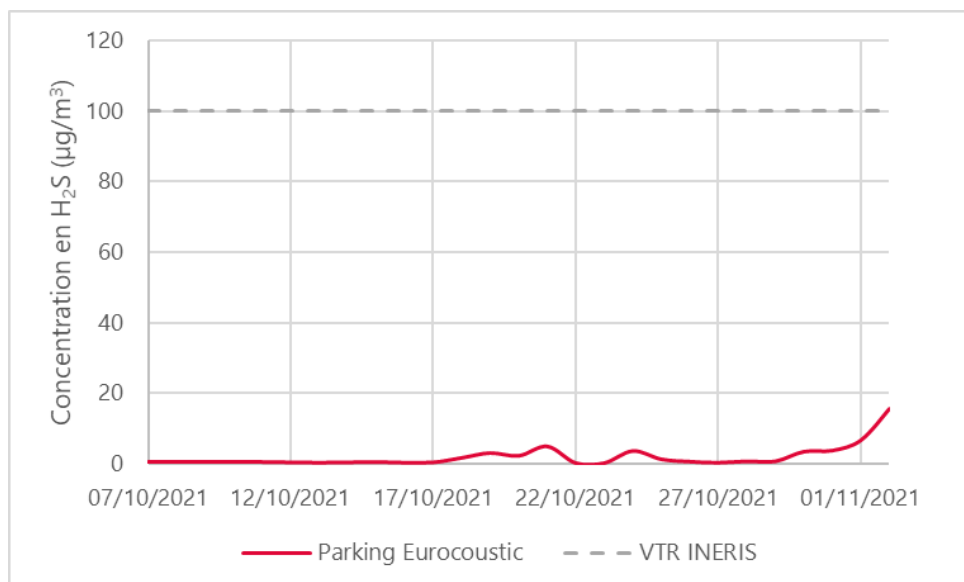
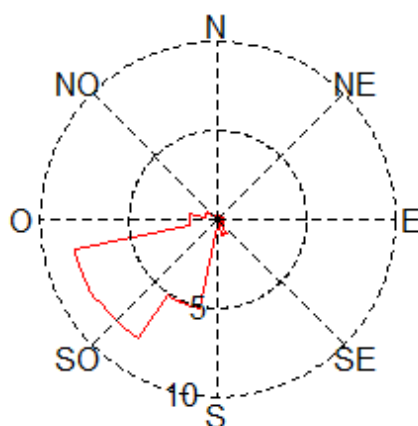


Figure 26 : évolution des concentrations en sulfure d'hydrogène sur la période de mesure (en moyennes journalières)

Les concentrations en moyennes journalières sont largement inférieures à la VTR préconisée par l'INERIS (100 µg/m³) et au seuil recommandé par l'OMS (150 µg/m³).

A partir des données météorologiques de la station de Météo-France « Genouillac » (vitesse et direction de vent) et des données de H₂S mesurées pendant la période, une rose de pollution a été construite. Elle est représentée dans la figure suivante.



Des concentrations en H₂S plus élevées sont observées pour des vents en provenance du Ouest-Sud-Ouest et du Sud-Ouest, soit en provenance de la direction de l'usine de Saint-Gobain Eurocoustic.

5.5. Particules

5.5.1. Particules en suspension PM10

Les concentrations en PM10 sont comparées ci-après à celles mesurées sur la même période, du 06/10 au 03/11/2021, sur les stations fixes d'Atmo Nouvelle-Aquitaine de Limoges : « Aine » (station trafic) et « Berland » (station de fond urbain), ainsi qu'à la station « Zoodyssée » de la forêt de Chizé dans les Deux-Sèvres (station de fond rural).

	Concentration en PM10 (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$)			
	Parking Saint-Gobain Eurocoustic	Limoges – Aine (trafic)	Limoges - Berland (fond urbain)	Forêt Chizé Zoodyssée (fond rural)
Représentativité annuelle	7%	5%	7%	7%
Moyenne sur la période de mesure	20	13	13	12
Maximum journalier	72	17	20	24
Nombre de jours de dépassements de la valeur limite de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (moyenne journalière)	4%	0%	0%	0%

Tableau 9 : résultats des mesures de PM10

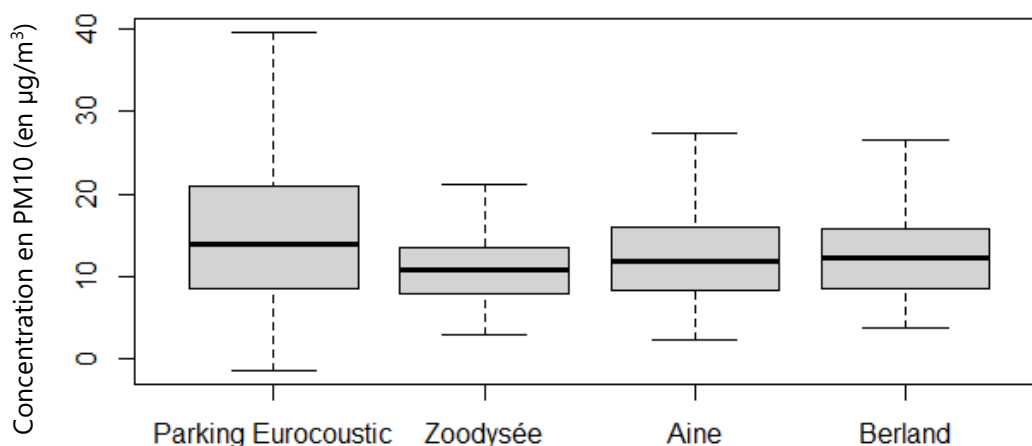


Figure 27 : boxplot des concentrations en PM10 mesurées (en moyennes horaires)

L'évolution des concentrations en PM10 sur les mêmes sites est présentée ci-dessous, en moyenne journalière.

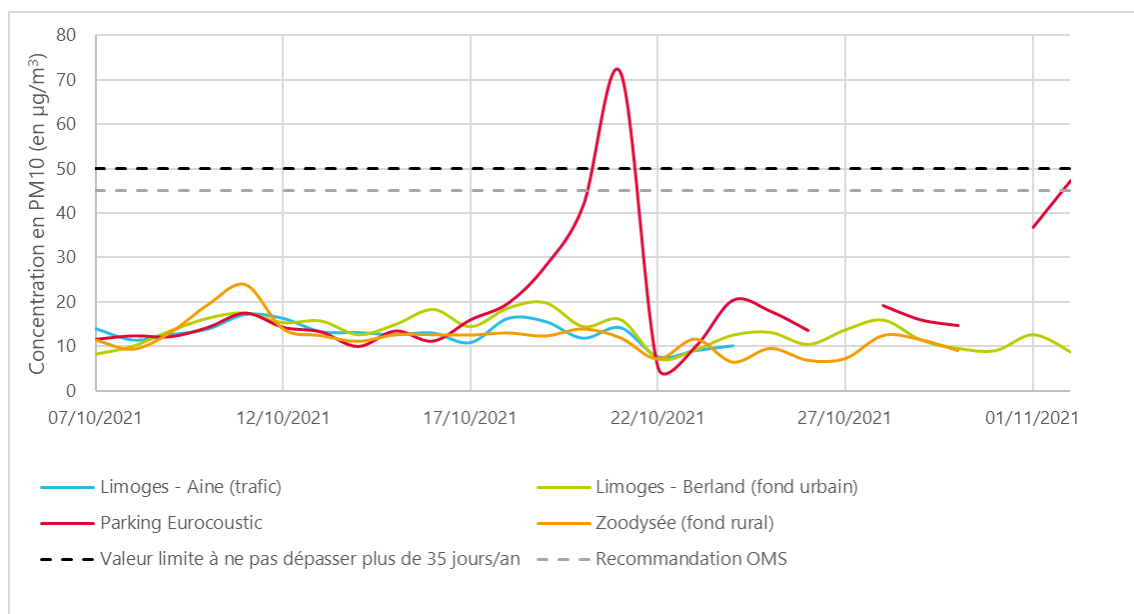


Figure 28 : évolution des concentrations en PM10 sur la période de mesure (en moyennes journalières)

* Suite à divers problèmes techniques, plusieurs concentrations quart-heures mesurées le 27 et le 31/10/2021 sur le parking de Saint-Gobain Eurocoustic, entre le 31/10 et le 01/11/2021 sur la station Zoodyssée et entre le 25/10 et le 02/11/2021 sur la station Limoges Aine sont manquantes, ne permettant pas de calculer de moyennes journalières pour ces dates.

Pendant la période de mesures, les concentrations moyennes en PM10 observées sont globalement du même ordre de grandeur que les stations de Limoges (trafic et fond urbain) et que la station de Zoodyssée (fond rural). En revanche, entre le 19 et le 21/10/2021, un pic de concentration en PM10 est observé uniquement sur le site de mesure, indiquant un phénomène local. Il en est de même pour le 01 et le 02/11/2021.

La valeur limite de 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (à ne pas dépasser plus de 35 jours par an) a été dépassée pendant 1 journée, soit 4% du temps, sur la période de mesure. Le seuil recommandé par l'OMS (45 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à ne pas dépasser plus de 3 jours dans l'année) a été dépassé pendant 2 jours.

A titre indicatif, la valeur limite en moyenne annuelle pour les PM10 (40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) a été respectée sur la période de mesures, la moyenne de la campagne étant à 20 $\mu\text{g}/\text{m}^3$. En revanche, le seuil recommandé par l'OMS en moyenne annuelle (15 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) a été dépassé sur le site de mesure uniquement.

A partir des données météorologiques de la station Météo-France «Genouillac » (vitesse et direction de vent) et des données de PM10 mesurées pendant la période, une rose de pollution a été construite. Elle est représentée dans la figure suivante.

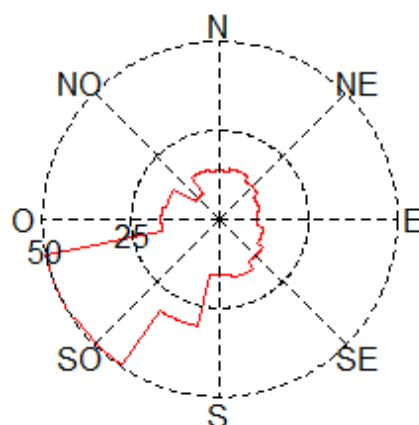


Figure 29 : rose de concentration en PM10 pendant la période de mesure (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$) (en moyennes horaires)

Des concentrations en PM10 plus élevées sont observées pour des vents en provenance du Ouest-Sud-Ouest et du Sud-Ouest, soit en provenance de la direction de l'usine de Saint-Gobain Eurocoustic.

5.5.1. Particules fines PM2.5

Les concentrations en PM2.5 sont comparées ci-après à celles mesurées sur la même période, du 06/10 au 03/11/2020, sur les stations fixes d'Atmo Nouvelle-Aquitaine : « Limoges-Berland » (station de fond urbain) et « Zoodyssée » de la forêt de Chizé dans les Deux-Sèvres (station de fond rural).

	Concentrations en PM2.5 (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$)		
	Parking Saint-Gobain Eurocoustic	Limoges - Berland (fond urbain)	Forêt Chizé Zoodyssée (fond rural)
Représentativité annuelle	6%	7%	7%
Moyenne sur la période de mesure	11	8	7
Maximum journalier	39	14	19
Nombre de jours de dépassements de 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ moyenne journalière	7%	0%	0%

Tableau 10 : résultats des mesures de PM2.5

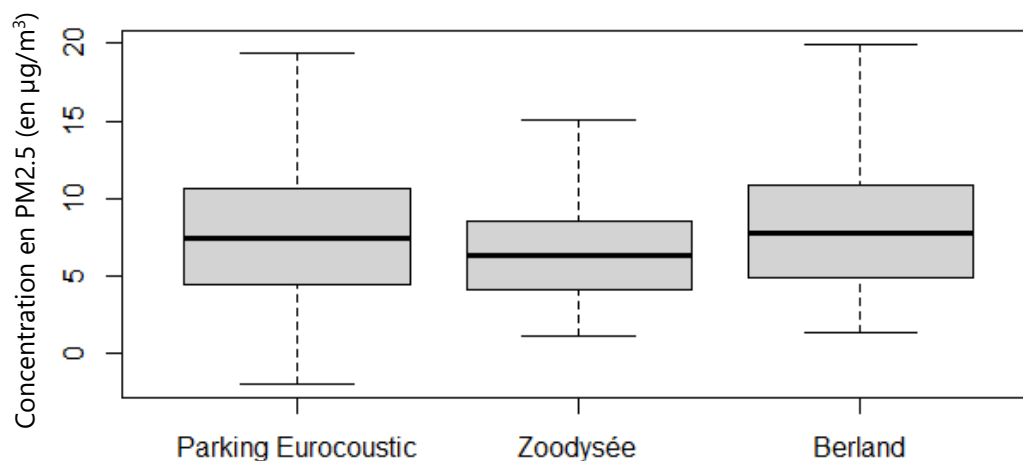


Figure 30 : boxplot des concentrations en PM2.5 mesurées (en moyennes horaires)

L'évolution des concentrations en PM2.5 sur les mêmes sites est présentée ci-dessous, en moyenne journalière.

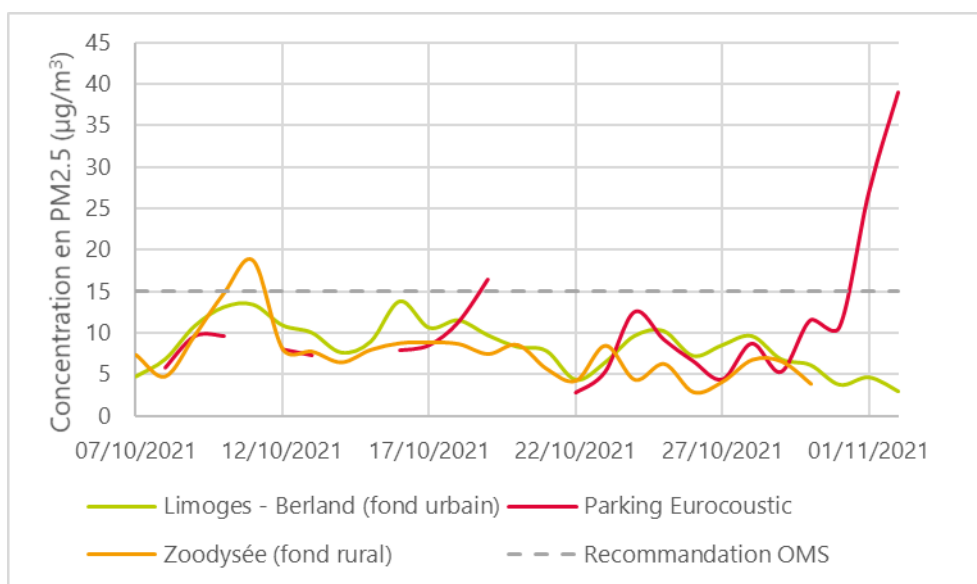


Figure 31 : évolution des concentrations en PM2.5 sur la période de mesure (en moyennes journalières)

* Suite à divers problèmes techniques, plusieurs concentrations quart-horaires mesurées le 07, le 11, le 14, le 15, le 20 et le 21/10/2021 sur le parking de Saint-Gobain Eurocoustic, et entre le 31/10 et le 01/11/2021 sur la station Zoodyssée sont manquantes, ne permettant pas de calculer de moyennes journalières pour ces dates.

Pendant la période de mesures, les concentrations moyennes en PM2.5 observées sur le parking de l'usine sont globalement du même ordre de grandeur que celles observées sur la station « Limoges-Berland » (fond urbain) et légèrement supérieures à celles de la station « Zoodyssée » (fond rural). En revanche, un pic de concentration a eu lieu entre le 01 et le 02/11/2021, sur le site de mesure uniquement, indiquant un phénomène local.

Le seuil en moyenne journalière recommandé par l'OMS ($15 \mu\text{g}/\text{m}^3$) a été dépassé pendant 3 jours, soit pendant 11% du temps. Il a également été dépassé par la station « Zoodyssée » pendant 1 journée.

A titre indicatif, la valeur limite de $25 \mu\text{g}/\text{m}^3$ (en moyenne annuelle) n'a pas été dépassée, la moyenne de la campagne étant de $11 \mu\text{g}/\text{m}^3$. En revanche, le seuil recommandé par l'OMS en moyenne annuelle de $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ a été dépassé sur le site de mesure mais aussi sur les stations de référence.

A partir des données météorologiques de la station Météo-France « Genouillac » (vitesse et direction de vent) et des données de PM2.5 mesurées pendant la période, une rose de pollution a été construite. Elle est représentée dans la figure suivante.

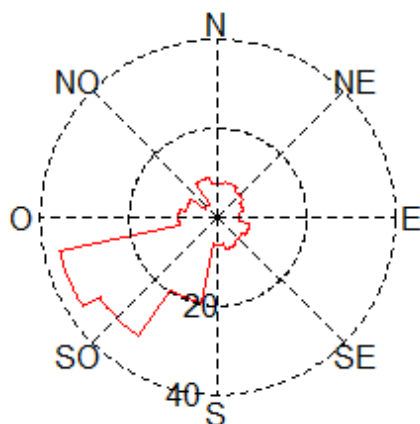


Figure 32 : rose de concentration en PM2.5 pendant la période de mesure (en $\mu\text{g}/\text{m}^3$) (en moyennes horaires)

Des concentrations en PM2.5 plus élevées sont observées pour des vents en provenance du Ouest-Sud-Ouest et du Sud-Ouest, soit en provenance de la direction de l'usine de Saint-Gobain Eurocoustic.

5.6. Analyse des pics de concentrations (mesures automatiques)

5.6.1. Pic du 19 au 21/10/2021

Un pic de concentrations plus élevées est observé (en moyennes journalières) entre le 19 et le 21/10/2021 pour le NO_2 , le SO_2 , le H_2S et particulièrement pour les PM10. Celui-ci n'étant pas retrouvé sur les stations de référence, il s'agit d'un phénomène local.

La rose des vents du 19 au 21/10/2021 sur la station Météo-France de « Genouillac » est présentée ci-dessous.

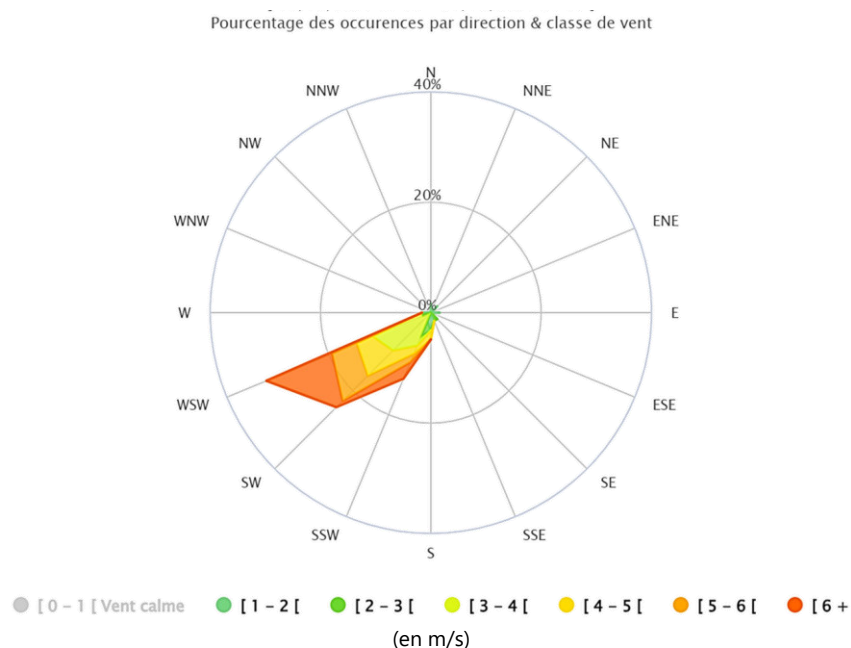


Figure 33 : Rose des vents moyenne sur la station Météo France de Genouillac entre le 19 et le 21/10/2021

Ce jour-là, les vents provenaient en majorité du Ouest-Sud-Ouest et du Sud-Ouest, c'est-à-dire en provenance de la direction de l'usine. Celle-ci peut potentiellement être à l'origine de ce pic. Les concentrations en NO₂, SO₂, H₂S et PM10 sont plus faibles les jours suivants.

5.6.2. Pic du 01 au 02/11/2021

Un pic de concentrations plus élevées est observé (en moyennes journalières) entre le 01 et le 02/11/2021 pour le NO₂, le SO₂, le H₂S, les PM10 et particulièrement pour les PM2.5. Celui-ci n'étant pas retrouvé sur les stations de référence, il s'agit d'un phénomène local.

La rose des vents du 01 au 02/11/2021 sur la station Météo-France de « Genouillac » est présentée ci-dessous.

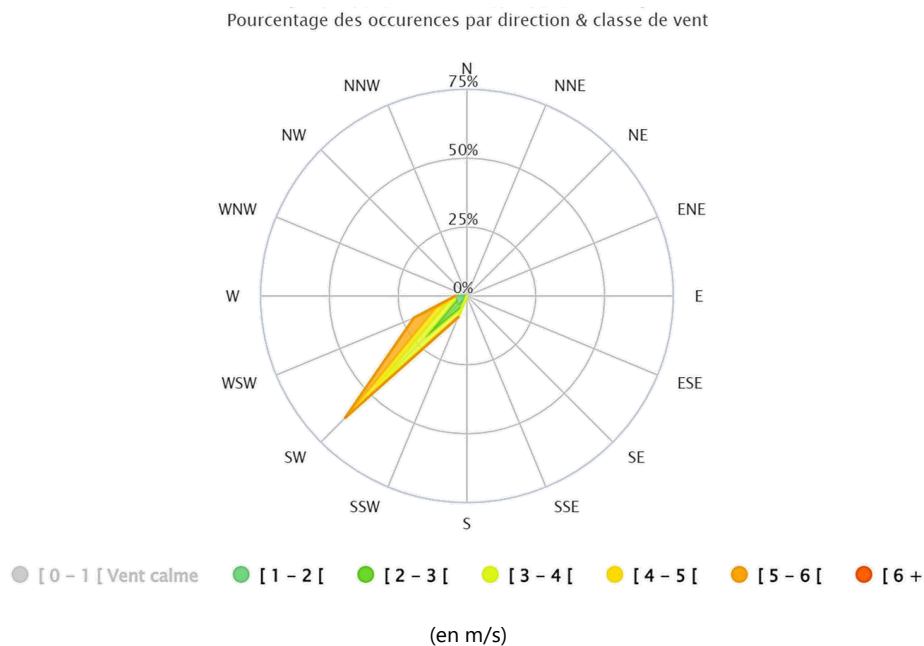


Figure 34 : Rose des vents moyenne sur la station Météo France de Genouillac entre le 01 et le 02/11/2021

Ce jour-là, les vents provenaient en majorité du Sud-Ouest, c'est-à-dire en provenance de la direction de l'usine. Celle-ci peut potentiellement être à l'origine de ce pic.

6. Conclusion

Les principales conclusions de l'étude sont les suivantes :

Métaux dans l'air ambiant

- A titre indicatif, la valeur limite et l'objectif de qualité en plomb de 500 ng/m³ et 250 ng/m³ n'ont pas été dépassés. Il en est de même pour les valeurs cibles de l'arsenic et du nickel, respectivement 6 ng/m³ et 20 ng/m³.
- Les concentrations en arsenic, plomb et sélénium augmentent lorsque le taux d'exposition du site de mesure à la cheminée de l'usine croît.
- Pour l'arsenic, le chrome et le plomb, les niveaux sont plutôt faibles et stables depuis 2016-2017. Le nickel et le cuivre présentent des concentrations faibles et du même ordre de grandeur depuis 2012.

Métaux dans les retombées

- A titre indicatif, la valeur de référence pour l'arsenic de 4 µg/m²/j en moyenne annuelle a été dépassée. Les valeurs de référence du nickel et du plomb ont été respectées pendant la période de mesure.
- Pour les 5 métaux mesurés, les concentrations en 2021 sont inférieures à celles mesurées en 2019 et correspondent aux niveaux les plus faibles mesurés depuis 2012.

Dioxyde d'azote (NO₂)

- Les concentrations moyennes en NO₂ sur le parking de Saint Gobain Eurocoustic sont très inférieures aux concentrations des stations fixes de Limoges (site trafic et de fond urbain) et du même ordre de grandeur que les concentrations observées sur le site de fond rural de la forêt de Chizé (Zoodysée).
- La valeur limite horaire de 200 µg/m³ a été respectée pendant la période de mesure.
- La recommandation de l'OMS de 25 µg/m³ a été respectée sur le parking de Saint-Gobain Eurocoustic pendant la période de mesure.
- A titre indicatif, la valeur limite pour la protection de la santé humaine, définie à l'échelle annuelle (40 µg/m³) a été respectée. Le seuil recommandé par l'OMS, en moyenne annuelle, de 10 µg/m³ a également été respecté.
- La rose de pollution pour le NO₂ montre des concentrations légèrement plus élevées pour des vents en provenance du Ouest-Sud-Ouest et du Sud-Ouest. La route D940 et le parking principal de l'usine Saint-Gobain Eurocoustic étant situés à proximité du site de mesure, ceux-ci ont pu être à l'origine de ces concentrations.

Dioxyde de soufre (SO₂)

- Les concentrations mesurées durant la période sont légèrement supérieures à celles relevées sur la station rurale sous influence industrielle « Maslacq ».
- Les valeurs limites de 350 µg/m³ en moyenne horaire et 125 µg/m³ en moyenne journalière ont été respectées. Le seuil journalier correspondant aux recommandations de l'OMS (40 µg/m³) a été respecté.
- A titre indicatif, sur la période de mesure, l'objectif de qualité pour le SO₂ en moyenne annuelle (50 µg/m³) a été respecté.
- La rose de pollution montre des concentrations en SO₂ plus élevées pour des vents en provenance du Ouest-Sud-Ouest, soit en provenance de la direction de l'usine de Saint-Gobain Eurocoustic.

Sulfure d'hydrogène (H₂S)

- Le seuil de gêne olfactive de 7 µg/m³ en moyenne demi-heure glissante a été dépassé pendant 24% du temps. Des odeurs ont donc pu être perçues à proximité du site de mesure pendant ces périodes.
- La VTR inhalation aigüe (42 µg/m³ en moyenne horaire, OEHHA) a été dépassée pendant 1% du temps.
- Les concentrations en moyennes journalières sont largement inférieures à la VTR préconisée par l'INERIS (100 µg/m³) et au seuil recommandé par l'OMS (150 µg/m³).

- Selon la rose de pollution, des concentrations en H₂S plus élevées sont observées pour des vents en provenance du Ouest-Sud-Ouest et du Sud-Ouest, soit en provenance de la direction de l'usine de Saint-Gobain Eurocoustic.

Particules en suspension PM10

- Pendant la période de mesures, les concentrations moyennes en PM10 observées sont globalement du même ordre de grandeur que les stations de Limoges (trafic et fond urbain) et que la station de Zoodyssée (fond rural).
- La valeur limite de 50 µg/m³ (à ne pas dépasser plus de 35 jours par an) a été dépassée pendant 4% du temps, sur la période de mesure. Le seuil recommandé par l'OMS (45 µg/m³ à ne pas dépasser plus de 3 jours dans l'année) a été dépassé pendant 2 jours.
- A titre indicatif, la valeur limite en moyenne annuelle pour les PM10 (40 µg/m³) a été respectée sur la période de mesures, En revanche, le seuil recommandé par l'OMS en moyenne annuelle (15 µg/m³) a été dépassé sur le site de mesure uniquement.
- La rose de pollution montre des concentrations en PM10 plus élevées pour des vents en provenance du Ouest-Sud-Ouest et du Sud-Ouest, soit en provenance de la direction de l'usine de Saint-Gobain Eurocoustic.

Particules fines PM2.5

- Pendant la période de mesures, les concentrations moyennes en PM2.5 observées sur le parking de l'usine sont globalement du même ordre de grandeur que celles observées sur la station « Limoges-Berland » (fond urbain) et légèrement supérieures à celles de la station « Zoodyssée » (fond rural).
- Le seuil en moyenne journalière recommandé par l'OMS (15 µg/m³) a été dépassé pendant 3 jours, soit 11% du temps. Il a également été dépassé par la station « Zoodyssée » pendant 1 journée.
- A titre indicatif, la valeur limite de 25 µg/m³ (en moyenne annuelle) n'a pas été dépassée. En revanche, le seuil recommandé par l'OMS en moyenne annuelle de 5 µg/m³ a été dépassé sur le site de mesure mais aussi sur les stations de référence.
- Selon la rose de pollution, des concentrations en PM2.5 plus élevées sont observées pour des vents en provenance du Ouest-Sud-Ouest et du Sud-Ouest, soit en provenance de la direction de l'usine de Saint-Gobain Eurocoustic.

Analyse des pics de concentration (mesures automatiques)

- Des pics de concentrations plus élevées ont été observés pour le NO₂, le SO₂, le H₂S, les PM10 et les PM2.5, entre le 19 et le 21/10/2021 et entre le 01 et le 02/11/2021.
- Ces jours-là, les vents provenaient en majorité du Ouest-Sud-Ouest et du Sud-Ouest, c'est-à-dire en provenance de la direction de l'usine. Celle-ci peut potentiellement être à l'origine de ces pics.



RETROUVEZ TOUTES
NOS **PUBLICATIONS** SUR :
www.atmo-nouvelleaquitaine.org

Contacts

contact@atmo-na.org
Tél. : 09 84 200 100

Pôle Bordeaux (siège Social) - ZA Chemin Long
13 allée James Watt - 33 692 Mérignac Cedex

Pôle La Rochelle (adresse postale-facturation)
ZI Périgny/La Rochelle - 12 rue Augustin Fresnel
17 180 Périgny

Pôle Limoges
Parc Ester Technopole - 35 rue Soyouz
87 068 Limoges Cedex

